

BRS

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
IRSTEA
INED

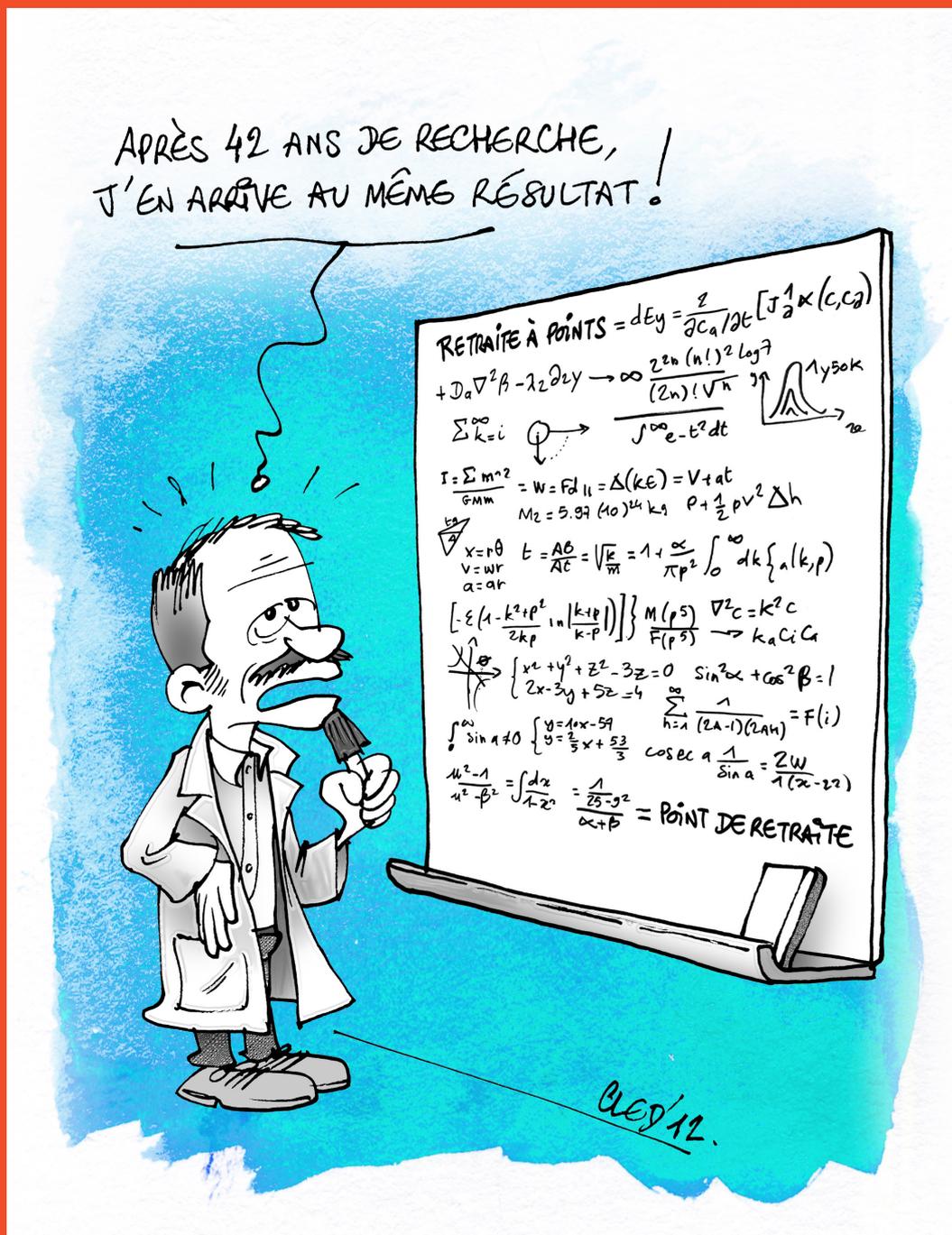
novembre 2019

N° 507

Bulletin de la recherche scientifique

- L'avenir des organismes nationaux de recherche : une disparation programmée ?
- Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche 2020-2025
- Bilan des élections du CA du CAES du CNRS
- Elections au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du CAES INSERM
- Luttés gagnantes !

APRÈS 42 ANS DE RECHERCHE, J'EN ARRIVE AU MÊME RÉSULTAT !



P2 ► Édito

P4 ► L'avenir des organismes nationaux de recherche : une disparation programmée ?

P5 ► Regroupements territoriaux: un enjeu de lutte de pouvoir autour d'organismes affaiblis

P7 ► Bilan de la loi Sauvadet : Les organismes de recherche, soutenus par le Ministère, ont délibérément restreint l'application de la loi Sauvadet

P9 ► « Nouvelle » Université : une stratégie délétère à l'œuvre

P10 ► Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche 2020-2025 : la vision portée par le comité national de la recherche scientifique et le rôle joué par le SNTRS-CGT dans l'élaboration de celle-ci

P12 ► Bilan des élections du CA du CAES du CNRS

P14 ► Elections au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du CAES INSERM

P15 ► Lutttes gagnantes

P19 ► Lutte des classes et lutte environnementale : à propos des marches climat

P21 ► Changeons le système, pas la planète

P22 ► Nos sociétés face au changement climatique : le SNTRS doit s'exprimer

P23 ► International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924505392
Directrice de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Josiane TACK
Secrétaire générale

ÉDITO

Tous mobilisés à partir du 5 décembre pour faire échec au funeste projet de réforme des retraites!

Chère camarade, cher camarade,

Emmanuel Macron s'est engagé pendant la campagne présidentielle à faire converger la quarantaine de régimes de retraite en un système « universel ». Un système par points où « 1 euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ». Formule qui pourrait sembler séduisante si on ne creusait pas plus avant ce slogan.

Le chantier de cette réforme a été lancé dès septembre 2017 avec la nomination de Jean-Paul Delevoye comme haut-commissaire à la réforme des retraites. Initialement attendue pour mi-2018, la réforme a été maintes fois repoussée. L'objectif est désormais un vote de la loi à l'été 2020, après les municipales et l'entrée dans la période estivale ! Ainsi, le gouvernement sachant ce dossier potentiellement explosif, il n'a cessé de retarder les débats. Il se donne à présent du temps pour en faire la promotion.

Une nouvelle « négociation » de trois mois avec les partenaires sociaux est en cours, soi-disant accompagnée de « consultations citoyennes » via des réunions publiques et d'une plateforme numérique, du genre « remake » du grand débat. Le haut-commissaire à la réforme fait aussi le tour des ministères de la fonction publique pour distiller sa propagande auprès des représentants des organisations syndicales (OS). Lors de la réunion avec les OS de notre ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche le 23 octobre

2019, nous avons assisté à des scènes surréalistes où les représentants de l'UNSA demandaient à plusieurs reprises à Jean-Paul Delevoye de leur donner des gages pour les rassurer ainsi que des éléments de calcul leur permettant de se projeter « positivement ». Allant jusqu'à dire que les résultats de leurs simulations étant catastrophiques, ils ne pouvaient en l'état les communiquer aux personnels ! En effet, d'après les simulations que nous avons faites, la perte du niveau de pensions pourrait aller jusqu'à 30/40 % dans notre milieu du fait de la faiblesse des primes. Même un fonctionnaire d'État du ministère des finances, catégorie d'agents ayant les primes les plus élevées de la fonction publique, verrait sa pension diminuer de 10 % par rapport au régime actuel !

Jean-Paul Delevoye, à la demande de fournir des outils de simulations, a répondu qu'il serait peut-être en l'état de le faire au... printemps 2020 ! Lors de cette même réunion, le SGEN-CFDT a même été jusqu'à donner des éléments de langage à Monsieur Delevoye, expliquant que les professeurs des écoles étant à 80 % des femmes et le calcul de la retraite devant « avantager » celles-ci, le haut-commissaire devrait mieux exploiter cet argument ! D'une part, il est complètement faux que les femmes seront avantagées par le nouveau calcul: les simulations en intégrant le bonus de 5 % par enfant le démontrent ; d'autre part, depuis quand un syndicat explique-t-il au gouvernement comment il doit procéder pour faire accepter ses lois ? Le rôle d'un syndi-

cat est bien de défendre ses collègues et non d'être le suppôt des politiques mises en œuvre.

Pour tout savoir sur le projet de réforme des retraites, visionnez la journée du 9 octobre organisée par le SNTRS-CGT: <https://webcast.inzp3.fr/container/journee-dinformations-et-de-debat-sur-la-reforme-des-retraites>

Pour comprendre pourquoi nous serons tous perdants avec cette réforme et au-delà des simulations, il faut revenir aux enjeux de la réforme des retraites qui vont bien au-delà de notre pays. La Commission européenne et son Conseil ont adressé en juin et juillet 2019 leurs dernières recommandations économiques pour la France. Chaque pays de l'Union reçoit les Grandes orientations des politiques économiques (GOPÉ), véritable lettre de mission, pour adopter les réformes conformes aux attentes de l'UE.

La réforme des retraites figure en bonne place dans ces recommandations, il est ainsi préconisé de : **« Réformer le système de retraite pour uniformiser progressivement les règles des différents régimes de retraite »**. Ce qui signifie en clair harmoniser vers le bas pour diminuer la dépense publique (le préambule des GOPÉ 2018, chiffrait « l'économie » à 5 milliards d'euros pour les dépenses publiques).

C'est la raison de la toute prochaine réforme sur les retraites voulue par nos dirigeants : fusionner tous les régimes en un régime unique, en supprimant les régimes dits « spéciaux », relever l'âge de départ à la retraite, en créant un âge « d'équilibre » (64 ans, alors que l'âge légal est de 62 ans) et diminuer les pensions. Il faut passer à la retraite par points qui induit la baisse des pensions et le recours aux assurances retraite privées en complément, pour ceux qui en auront les moyens bien sûr.

Début juillet, le conseil « ecofin » de l'UE relevait que **« les dépenses de retraite représentaient 13,8 % du PIB français en 2018 ; elles devraient en représenter 13,8 % en 2022, avant d'évoluer dans une fourchette comprise entre 11,8 % et 13,8 % à l'horizon 2070, suivant le taux de croissance retenu pour l'évolution dans le temps du PIB et de l'emploi »**.

Ainsi, le nombre de retraités ne va cesser d'augmenter et dans le même temps le pourcentage du PIB consacré aux retraites restera définitivement figé.

Même si le PIB augmente au cours des années à venir, la part des richesses issue du travail ne pourra être revue à la hausse avec le nouveau régime de retraites qui fige à jamais le pourcentage du PIB revenant aux travailleurs à leur départ à la retraite. Si par ailleurs le PIB venait à stagner, cette part serait à partager entre davantage de retraités et donc réduirait de fait le montant des pensions. Si, comme le prétend le haut-commissaire, le PIB ne peut que croître et de ce fait « absorber » le nombre croissant de retraités dans les années à venir, pourquoi mettre une barre infranchissable à 14 % ? Puisque d'après le gouvernement cette limite n'en serait pas une ... Pourquoi s'interdire à jamais d'octroyer un pourcentage du PIB supérieur, si ce n'est pour contraindre la part du PIB dédiée aux pensions ? A qui profite le crime ?

Car oui, le régime à point est mis en place pour réaliser des économies dans la dépense publique, économies qui se feront entre autres sur le dos des fonctionnaires. Les simulations étant catastrophiques, le projet prévoit d'intégrer les primes pour le calcul de la retraite à points pour les fonctionnaires. Il y a un gros problème pour les administrations où les primes sont faibles voire inexistantes comme dans l'enseignement et la recherche, en particulier pour les chercheurs. Il s'agit d'un véritable

casse-tête pour le gouvernement qui devrait augmenter de manière significative la dépense de l'État pour éviter des baisses de retraites trop importantes pour plusieurs secteurs de la fonction publique. Antoine Bozio, un des économistes concepteurs de cette réforme, explique que pour que la réforme soit « acceptable » pour les enseignants, il faudrait prévoir une période transitoire entre les deux régimes d'au moins dix ans ! Le gouvernement est donc gêné aux entournures et c'est entre autres pour cela que nous entendons parler à l'heure actuelle de la « clause grand-père », ou clause d'antériorité. Il s'agirait d'appliquer la réforme uniquement aux nouveaux entrants dans le marché du travail, ou de réserver cette clause à certains régimes. La clause ne changera rien au fait que le montant des pensions, quel que soit le régime de cotisation, sera lié à jamais à la capacité d'être servi dans l'enveloppe des 14 % du PIB, donc susceptible d'être baissé !

Cette clause est en particulier évoquée pour tenter de désamorcer le mouvement social qui s'annonce important à partir du 5 décembre 2019. Le gouvernement redoute en particulier un blocage total du pays à la veille des fêtes de fin d'année avec des mouvements forts à la RATP et la SNCF.

Ne faisons pas la grève par procuration dans la recherche, nous devons nous joindre aux mouvements sociaux d'ampleur qui s'annoncent et convaincre nos collègues d'y participer.

Le 5 décembre et au-delà, soyons tous mobilisés pour nous opposer à ce profond changement de société qui s'opère sous nos yeux, dans lequel le fruit du travail ne cesse d'être capté au profit d'une minorité possédante. Revendiquons haut et fort la justice sociale

Le SNTRS-CGT revendique :

- L'abandon du projet de réforme Macron/Delevoye de système universel par points.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires, avec le maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité.
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- la suppression des décotes et des surcotes
- la prise en compte des années travaillées à l'étranger
- la prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- La revalorisation de la rémunération des agents de la Fonction publique.

L'avenir des organismes nationaux de recherche : une disparation programmée ?

Un système de recherche constitué autour de Grands Établissements

Les grands ensembles territoriaux de l'enseignement supérieur et de la recherche en cours de constitution posent la question du devenir des organismes nationaux de recherche.

L'organisation de la recherche publique autour de ces ensembles territoriaux rentre en contradiction avec la nécessité de mener une politique nationale de recherche. Ce d'autant que les organismes de recherche n'ont plus les moyens financiers de mener une politique nationale de recherche. L'austérité budgétaire couplée aux financements sur projets les a dessaisis de toutes initiatives. Les moyens financiers qui abondent uniquement les objets du PIA ne sont pas discutés par le Parlement.

Le but affirmé est de constituer des regroupements d'établissements de l'ESR publics et privés qui prendront le nom d'universités mais qui dérogeront au code de l'éducation et de la recherche en prenant le statut de grand établissement (ordonnance du 12 décembre 2018). Ces grands ensembles n'ont aucun équivalent dans le monde. Par cet artifice du regroupement il s'agit de constituer des ensembles capables de concurrencer les universités anglo-saxonnes en attirant les enfants des familles à revenus élevés des pays non communautaires en leur faisant payer « plein pot » les droits d'inscription, afin de compenser l'insuffisance des financements de l'État. « Bienvenue en France » si mal nommé, introduit une rupture historique dans la philosophie de l'enseignement supérieur français. La France devra compter une vingtaine de ces établissements gérant les Idex et les Isite puisque ces créations du PIA n'ont pas de personnalité morale.

Les universités actuelles qui ne feront pas partie de ces regroupements seront en quelque sorte des « Collèges » du supérieur, leurs diplômes s'arrêtant à la licence. Les autres seront en compétition permanente pour... monter dans le sacro-saint

classement de Shanghai élaboré par des spécialistes en marketing n'ayant aucune connaissance en bibliométrie ! La Ministre souhaite qu'une dizaine d'établissements en cours de création puissent figurer en meilleure position dans le classement de Shanghai (dépêche AEF du 19 août).

Or ce classement qui ne concerne pas les organismes de recherche mais uniquement les établissements d'enseignement repose uniquement... sur la recherche. C'est pour cette raison que la Ministre a accédé à la demande de la CURIF et de la CPU concernant l'affiliation des « Highly cited researchers » : faire figurer l'université sur les publications au détriment de l'organisme national de recherche. Plusieurs universités incitent déjà les chercheurs à citer en premier l'université sous peine de se voir retirer les financements universitaires. Or derrière ce problème de l'affiliation il y a le point clef de la propriété intellectuelle et de ses revenus. C'est pour cette raison que le CIRAD et l'IRD ne sont plus membres fondateurs de l'Isite Muse de Montpellier.

Le classement de Shanghai met tous les sites en concurrence les uns avec les autres, ce qui est quelque peu contradictoire avec la nécessité de structurer une politique nationale de recherche. Politique nationale de recherche et territorialisation de la recherche : c'est la quadrature du cercle. Ce d'autant que les présidents des grands établissements seront en quelque sorte des préfets de l'ESR, l'ordonnance du 12 décembre 2018 leur attribuant des pouvoirs très étendus.

Bénéficiant des financements des Idex et des Isites auxquels s'ajoutent les financements des collectivités territoriales, ils sont en position de force pour négocier avec les PDG des EPST dont les finances sont « à l'os ».

Haro sur les organismes !

Comme la tentative d'OPA de 2018 des dirigeants d'IHU sur l'Inserm l'a montré, la territorialisation de l'ESR crée des hoberaux qui comptent bien s'affranchir des tutelles natio-

nales pour gérer leurs affaires.

Si la nomination de Gilles Bloch à la tête de l'Inserm donne une certaine dimension à l'Institut compte tenu des fonctions qu'il a exercées au Ministère, il n'en reste pas moins que la politique de territorialisation de l'ESR se fait au détriment des organismes nationaux de recherche et menace leur existence. Pascale Briand ex présidente de l'ANR réclamait la disparition des organismes nationaux de recherche lors du colloque « Qualité de la science » en octobre 2017, sans que Thierry Coulomb, ex président de PSL et actuel conseiller du président Macron pour l'ESR, présent au colloque, n'y trouve à redire. Un certain nombre de présidents d'université (ceux de la CURIF) lors des colloques de la CPU ne s'en cachent plus, les universités sont des opérateurs de recherche, elles savent autant sinon mieux faire en termes de valorisation que les EPST.

En finançant des universités européennes, l'État contribue à mettre les organismes nationaux de recherche sur la touche de la définition de la politique internationale de recherche. La CURIF comme la CPU demandent que les universités émergent au programme 172 de la Mires, au motif qu'elles sont gestionnaires des UMR comme les organismes de recherche. Demande que la Ministre n'a à ce jour pas satisfaite.

L'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologie des transports de l'aménagement et des réseaux), organisme national de recherche, qui travaille beaucoup avec les industriels, doit disparaître en se fondant au 1er janvier 2020 dans la future université Gustave-Eiffel résultant de la fusion de l'Université de Marne-la-Vallée et de 4 écoles d'ingénieurs. Prenant prétexte de l'implantation de l'IFSTTAR sur 9 sites, l'université Gustave-Eiffel s'attribuera le titre « université nationale », qui n'est défini par aucun texte législatif. Qu'est que cela préfigure ? Bien entendu, le bien-fondé de cette décision n'a été discuté dans aucune instance de l'organisme. En 2020, les personnels recrutés sur les thématiques de l'IFST-



TAR le seront sur statut universitaire. Interrogé sur le devenir des EPST, le PDG de l'Inserm a pour seule réponse: « cela ne concerne que l' IFSTTAR qui est un petit organisme ». C'est une réponse faite avant tout pour rassurer. Mais qui ne rassure en rien, 1300 ce sont les effectifs statutaires et CDI de l'INRIA !

L'académie des sciences de son côté dans le cadre de la loi de programmation de la recherche propose ni plus ni moins d'intégrer les SATT aux universités « pour qu'elles deviennent des départements de transfert mutualisés de l'écosystème local ».

Dans le projet d'Isite Muse de Montpellier il est par ailleurs écrit que les chercheurs qui bénéficieront d'un financement de l'Isite devront consacrer à l'enseignement l'équivalent d'un quart du temps de service des maîtres de conférence. Les chercheurs de l'Isite sont donc appelés à devenir des enseignants-chercheurs. À cela s'ajoute la décision du jury Idex de faire dépendre la validation définitive des Idex PSL et Saclay du droit de veto du président des Idex sur le budget et le recrutement des chercheurs

de l'ensemble de leurs composantes dont les EPST, décision validée par les services du premier ministre.

Délégation de gestion, mutualisation

Concernant l'Inserm, les accords de consortium passés avec les Idex et les Isites ne sont pas communiqués aux instances de l'organisme. Il en est de même des conventions de mixité avec les universités, alors que cela concerne la propriété intellectuelle, le quotidien des unités et la gestion des personnels. Tout cela se décide entre les PDG des organismes et les présidents des universités. La forme est l'expression du fond. On ne peut prétendre faire le bien des gens à leur insu ! Les EPST savent gérer la recherche. Les universités non ou mal, même si des progrès ont été réalisés chez certaines. Comment peuvent-elles gérer efficacement les laboratoires de recherche des organismes alors qu'elles sont déjà en déficit de personnels ?

Abandonner la gestion des laboratoires aux universités c'est leur abandonner à terme ces laboratoires.

L'organisme garde la gestion des laboratoires dont il estime les thématiques stratégiques. Les organismes n'ont plus les moyens financiers de gérer tous leurs laboratoires, la délégation de compétence est un moyen soft et consensuel de s'en débarrasser à terme. Comment justifier de garder un laboratoire dont on n'assume plus la gestion ? Les laboratoires dont la gestion sera déléguée aux universités sont destinés à terme à devenir des laboratoires des universités ou plus exactement des Grands Établissements quand ces derniers seront créés et opérationnels.

La pénurie des moyens conduit à une gestion de plus en plus mutualisée. Quelle identité garderont les EPST sur les sites dont une part de plus en plus grande de leurs personnels est appelée à être mutualisée ?

La mutualisation est la pire des choses pour les personnels. Les personnels mutualisés vivent mal leur situation, l'employeur n'est pas le donneur d'ordre, ce qui fait que l'employeur est dans l'incapacité de réellement apprécier l'activité de ses agents. Ce qui entraîne démotivation et perte de sens du travail. Pour chaque salarié, il y a un lien étroit entre le sens de son travail et le donneur d'ordre. Quand ce dernier de façon permanente n'est pas l'employeur, le salarié vit une crise d'identité professionnelle.

Or la gestion des personnels se fera de plus en plus en concertation avec les partenaires du site.

Gilles Mercier

Les regroupements territoriaux: un enjeu de lutte de pouvoir autour d'organismes affaiblis

La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et la Conférence des grandes écoles ont publié le 20 juin un communiqué commun ayant pour titre « Politiques de sites : les écoles d'ingénieurs tirent le signal d'alarme ». Les deux conférences dénoncent « la situation délétère qui est en train de s'installer sur les sites et la perte de valeur collective qui en découle » soit 7 mois, à peine, après l'ordonnance de décembre 2018. Elles dénoncent les pressions pour abandonner leur personnalité morale, la diplomation

des élèves. L'écriture des statuts de la Nouvelle Université de Nantes relève plus de la rédaction d'un texte diplomatique que d'une convention entre partenaires ayant les mêmes intérêts. Compte tenu de la réticence pour ne pas dire plus de Centrale Nantes à rentrer dans le dispositif, le Ministère est intervenu directement en convoquant les partenaires pour obtenir une rédaction dite « stabilisée ».

L'institut Mines Télécom Atlantique s'est retiré du projet afin de pouvoir garder la maîtrise de sa politique

scientifique et l'utilisation de ses fonds !

Son directeur général déclarait récemment à l'AEF « je crois qu'on veut regrouper des choses très différentes. S'il y a à l'étranger des universités de recherche et des universités technologiques qui coexistent, c'est bien que cela répond à des logiques différentes. L'idée de tout fusionner dans une même méga-organisation a très peu de chance de réussir ». Selon la version stabilisée, Centrale Nantes garderait sa raison sociale et la maî-

trise de ses diplômés. Il y aura donc deux raisons sociales celle de la NUN et celle de Centrale Nantes qui lui est subordonnée ! « Tout cela est subtil et a nécessité beaucoup de finesse dans la rédaction des statuts » dit le président de l'université de Nantes. Nous sommes aux antipodes de la science. Ces turpitudes rédactionnelles sont l'expression de luttes de pouvoir entre institutions. La question centrale est : qui sur les sites va diriger et pour quelles finalités ? Dans cette lutte de pouvoir, les organismes nationaux de recherche ont du souci à se faire !

1°) La recherche est financée essentiellement par des contrats courts, car elle doit servir avant tout à l'innovation. Les regroupements universitaires sont plus à même de drainer les financements des entreprises régionales, notamment par le biais des écoles d'ingénieurs qui constituent pour le Ministère et les collectivités territoriales la référence en matière de lien avec les entreprises. D'où la pression du Ministère à leur intégration dans les regroupements territoriaux. Les chercheurs statutaires sont toujours trop enclins à faire de la recherche fondamentale, ils ne sont toujours pas imprégnés de la culture de l'entreprise. Une dépêche AEF du 19 août nous apprend que « les effets des Labex sont incertains ». Les biologistes se sont appropriés les Labex mais... « dans la plupart des cas l'objectif de valorisation industrielle n'a pas été atteint. Certains directeurs de Labex reconnaissent avoir affiché des partenariats avec les entreprises dans le projet initial envoyé à l'ANR, mais les avoir mis de côté aussitôt leur projet sélectionné [...] Pour eux, les financements des Labex étaient plutôt une opportunité pour faire de la recherche fondamentale, qu'ils estiment de plus en plus difficile à financer. Dans de nombreux cas, l'injonction à la valorisation est vécue comme difficilement conciliable avec l'objectif d'excellence scientifique également promu par les Labex ».

Comme moins de 1% des chercheurs utilisent les dispositions de la loi Alègre de 1999, l'article 41 de la loi Pacte se débarrasse des règles de déontologie qui établissaient une barrière entre l'emploi de fonctionnaire et l'activité en entreprise. Les organismes nationaux de recherche avec leur culture de la science qui est le fondement de leur existence vont de plus en plus apparaître comme des reliquats du passé dont il convient

de se débarrasser pour décloisonner définitivement l'ESR de l'entreprise privée. Or ces regroupements territoriaux lanceront des appels à projets internes qui renforceront le pilotage, (c'est déjà le cas des Idex et Isite ; exemple l'Idex PSL qui finance des restructurations/rapprochements entre équipes existantes) et les liens « scientifiques » avec les financeurs externes que sont les entreprises. Les organismes nationaux de recherche ne structureront plus grand chose.

2°) Le statut des organismes nationaux de recherche est étroitement lié au statut de leurs personnels. La loi de transformation de la fonction publique est une attaque directe contre le statut de fonctionnaire. Les statuts de Grand Établissement sont définis pour chacun d'entre eux en Conseil d'État. Ils constituent leur règlement intérieur. Le statut des personnels différera d'un établissement à l'autre comme les procédures de recrutement. D'ici 10 ans, il devrait y avoir tout au plus 20 grands établissements qui seront autant d'entreprises de l'ESR avec leurs propres règles.

Le phagocytage de l'Inserm par les regroupements de l'ESR est d'autant plus aisé que l'Inserm n'a pas de site propre, ce qui n'est pas sans conséquence sur la façon avec laquelle les personnels perçoivent l'identité de l'organisme. Moins de 30% des unités sont dirigées par des chercheurs de l'Inserm, alors que 40% le sont par des PUPH. Je ne compte pas le nombre de PUPH et de MCU présents dans les équipes. 52% des unités de l'institut sont dirigées par des universitaires, alors qu'elles ne sont que 43% à l'être par des chercheurs des EPST. Si le CNRS a toujours des sites propres, ce qui lui confère une certaine identité, il faut relativiser car un peu moins de 2200 agents fonctionnaires travaillent dans une trentaine d'UPR et une centaine d'UPS de l'organisme sur un effectif total de 24 528 fonctionnaires.

La politique de site derrière toutes les précautions langagières met en cause le rôle structurant des organismes nationaux de recherche. Ceci est logique, puisque leur mission première est l'avancée des connaissances. À partir du moment où l'innovation et le transfert deviennent le cœur de la politique recherche, ils ne peuvent que s'effacer au profit de regroupements régionaux plus à même de lier les laboratoires et les enseignements aux stratégies des financeurs que

sont les entreprises et les collectivités territoriales. La preuve en est donnée par le colloque du Hcéres des 17 et 18 septembre 2019 « Bilan et perspectives de l'évaluation de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation » organisé en présence du conseiller du Président de la République pour l'ESR et de Mme la Ministre. Pas un seul dirigeant d'organisme national de recherche n'a été invité notamment pour la table ronde « Quelle perspective pour l'évaluation de la recherche ? ». À cette table ronde a été invitée à la place, une DR CNRS émérite pastoriennne de 74 ans, fort respectable certes ! N'ont été invités que des dirigeants universitaires, des élus des collectivités territoriales et des dirigeants des équivalents étrangers du Hcéres.

La Ministre veut généraliser le dialogue stratégique avec les universités en leur conférant plus d'autonomie et intégrer les collectivités locales autour de la table. À ce propos, elle déclare le 29 août à l'AEF « il est désormais clair aux yeux de tous que les universités sont des opérateurs de recherche à part entière et de premier plan ».

Les regroupements qui ont été constitués de façon technocratique par un cénacle de dirigeants par-dessus les personnels, dont l'élaboration est l'enjeu de luttes de pouvoir, montrent que la science n'est pas la préoccupation première de leurs concepteurs.

Ce rabougrissement des organismes nationaux de recherche a pour conséquence le déclin de la recherche française comme l'atteste la revue Nature dans son numéro du 20 juin. La France est le pays qui a subi le recul le plus marqué de la production scientifique avec une baisse de 7,6% entre 2017 et 2018.

Le déclin des organismes nationaux de recherche n'est pas inéluctable. Leur avenir dépend uniquement de la lutte de leurs personnels.

Gilles Mercier



Bilan de la loi Sauvadet : Les organismes de recherche, soutenus par le Ministère, ont délibérément restreint l'application de la loi Sauvadet.

Le marché du travail dans l'ESR poursuit sa déréglementation sauvage avec comme seule perspective pour les nouveaux embauchés des contrats, rien que des contrats.

NON à la régression : l'urgence impose de créer des emplois de fonctionnaires pour développer la recherche et le service public d'enseignement supérieur et pour résorber la précarité.

Loi Sauvadet : un bilan plus que mitigé :

De 2013 à 2016, la loi Sauvadet a permis de stabiliser la situation de plus de 54 000 agents dans la fonction publique (FP). En 2017, dernière année d'application de la loi, 20 000 postes ont été de nouveau ouverts (hors FP hospitalière). Le bilan de cette campagne n'est pas encore connu. Ces résultats sont largement insuffisants au regard des 940 200 contractuels sur les 4,85 millions d'agents exerçant sur les 3 versants de la FP en 2017 (soit 19,6 % de contractuels). On ne peut en rester là.

Réunion comité suivi Sauvadet MESR 13 septembre 2019

Bilan examens professionnel réservés (EPR) de titularisation et CDI Sauvadet 2013-2018 pour les EPST

EPST	éligibles	règle MESR		postes ouverts							%postes ouverts / éligibles	reçus							%reçus / postes ouverts	%reçus / éligibles
		1/3 éligibles	1/3 éligibles	2013	2014	2015	2016	2017	2018	total 2013-2017		2013	2014	2015	2016	2017	2018	total 2013-2017		
CNRS	440	147	37	37	37	37	37	47	232	52,73	13	30	10	18	20	16	107	46,12	24,32	
INSERM	326	109	26	28	19	18	8	8	107	32,82	18	19	14	16	8	8	83	77,57	25,46	
IRD	17	6	10	0	1	0	0	0	11	64,71	10	0	1	0	0	0	11	100,00	64,71	
INRA	104	35	10	12	12	10	15	0	59	56,73	6	11	6	10	7	0	40	67,80	38,46	
IRSTEA	21	7	2	2	0	0	0	0	4	19,05	0	2	0	0	0	0	2	50,00	9,52	
INRIA	58	19	3	0	0	0	0	0	3	5,17	3	0	0	0	0	0	3	100,00	5,17	
IFSTTAR	6	2	0	0	4	0	0	0	4	66,67	0	0	0	0	0	0	0			
INED	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0			
Total EPST	973	324	88	79	73	65	60	55	420	43,17	50	62	31	44	35	24	246	58,57	25,28	

CORPS	éligibles	règle MESR		postes ouverts							%postes ouverts / éligibles	reçus							%reçus / postes ouverts	%reçus / éligibles	CDI Sauvadet
		1/3 éligibles	1/3 éligibles	2013	2014	2015	2016	2017	2018	total 2013-2017		2013	2014	2015	2016	2017	2018	total 2013-2017			
DR-CR																				32	
IR	312	104	1	4	6	0	6	0	17	5,45	1	3	0	0	1	0	5	29,41	1,60	32	
IE	351	117	41	45	33	32	39	30	220	62,68	33	41	25	29	28	21	177	80,45	50,43	26	
AI	204	68	26	20	18	18	10	16	108	52,94	16	18	6	14	6	3	63	58,33	30,88	17	
TECN	87	29	16	6	13	13	5	9	62	71,26	0	0	0	1	0	0	1	1,61	1,15	4	
AT	19	6	4	4	3	2	0	0	13	68,42	0	0	0	0	0	0	0			4	
Total	973	324	88	79	73	65	60	55	420	43,17	50	62	31	44	35	24	246	58,57	25,28	115	

Dans les EPST, ce bilan est catastrophique.

Non seulement le vivier d'éligibles a été restreint délibérément par les directions d'établissement mais, avec le soutien du Ministère, ces directions n'ont pris en compte que le tiers du vivier sous-estimé. Non contents de réduire drastiquement le nombre d'éligibles, le CNRS, l'Inserm, l'INRA, l'INRIA et l'IFSTTAR n'ont pas daigné recevoir autant de lauréats que de possibilités de postes. Résultat : entre 2013 et 2018 et dans les 8 EPST, pour 420 postes ouverts, seulement 246 candidats ont bénéficié du dispositif Sauvadet dont 115 CDI.

Notons qu'au 31 décembre 2014, le rapport de l'emploi scientifique en France dénombrait les contractuels dans les EPST : 6298 parmi les ingénieurs

et techniciens hors ingénieurs de recherche, 5432 chercheurs et 1514 ingénieurs de recherche... Après 4 ans de loi Sauvadet en 2016 (données disponibles les plus récentes du Ministère), la part de personnels non titulaires parmi les personnels des EPST reste donc très importante.

La proportion de chercheurs non titulaires dans les EPST est de 17% en 2016 (hors doctorants); celle des ingénieurs de recherche de 24% et celles des ingénieurs et techniciens hors ingénieurs de recherche de 21%.

De fait, le vivier d'agents contractuels ne peut se résorber puisque le financement de la recherche sur appels d'offres reste le mode de financement prédominant des laboratoires et reconstitue en permanence le « stock » de main d'œuvre.

Et régulièrement, nos gouvernants ajoutent des dérogations au recrutement sur statut de fonctionnaires.

Un petit rappel historique est nécessaire pour comprendre comment le Ministère et les Directions d'établissement ont fait en sorte que la loi soit le moins appliquée possible.

La loi 84-16 de 1984 a fixé une limite de 6 ans dans la FP pour les contrats à durée déterminée (CDD) afin d'empêcher que ces contrats se substituent à l'emploi de titulaire.

Beaucoup d'administrations dont celles de l'ESR (universités comprises) ne l'ignoraient pas, elles ne voulaient tout simplement pas l'appliquer ce qui s'est traduit par de nombreux recours en justice et des mobilisations syndicales.

Après un rappel à l'ordre par les instances européennes, le gouvernement français a promulgué la loi n° 2005-843 de 2005 suivant le droit communautaire de l'UE qui réaffirme la limite de la durée de 6 ans pour les CDD sur fonction permanente, avec au-delà l'obligation de CDI.

Mais rien n'y fait, les administrations freinent toujours des quatre fers. Les résistances s'amplifient. Le gouvernement se retrouve acculé à entamer des concertations au printemps 2009. Ces dernières ont débouché sur la signature d'un protocole d'accord en 2011 entre l'ensemble des organisations syndicales et le gouvernement dont la mise en œuvre s'est traduite par la promulgation de la loi Sauvadet en 2012. Le gouvernement a cependant maintenu une rédaction de la loi volontairement ambiguë notamment pour la CDisation limitée aux CDD rémunérés par un seul employeur.

Nos Directions d'organisme se sont engouffrées dans la brèche, soutenues par le Ministère de l'ESR. Elles ont délibérément choisi de continuer d'en limiter son application.

Ainsi, les conditions de la titularisation qui ont été mises en œuvre dans les organismes de recherche ont été scandaleuses par :

- le non-renouvellement de contrats des contractuels éligibles à la titularisation ou à la CDisation ;
- l'exclusion des CDD des organismes de recherche titulaires d'une thèse, sauf pour les fonctions administratives. Aucun CDD chercheurs et seulement 5 ingénieurs de recherche ont bénéficié du dispositif ;
- le nombre de postes ouverts a été calculé sur la base du tiers des éligibles recensés en 2011 et ayant eu un seul employeur.

Après de nombreuses pressions syn-



dicales et des jurisprudences des tribunaux administratifs favorables aux contractuels, la loi a été étendue en 2014 aux CDD sur une même fonction rémunérés par plusieurs employeurs d'État. Cependant, les Directions n'ont jamais réévalué le vivier d'éligibles laissant ridiculement bas le nombre de postes ouverts.



L'après-Sauvadet :

Les précaires ayant 6 années de CDD relèvent toujours des lois de 1984 et de 2005 qui limitent à 6 ans la durée des contrats avec le même employeur.

Cette limite reste insupportable pour les adeptes d'un marché du travail de la recherche de plus en plus déréglementé. Ils veulent avoir les mains libres pour embaucher comme ils veulent.

De nombreux cadres et chefs d'établissements, les PDG du CNRS et de l'Inserm aux avant-postes, ont milité pour des CDD de mission qui sont maintenant inscrits dans la loi de transformation de la FP. Le CDD (et le CDI pour les universités) devient le statut quasi-systématique des personnels primo-recrutés dans l'ESR. Résultat : une armée de main d'œuvre précaire encadrée par un petit nombre de fonctionnaires « managers » choisis pour leur consensus avec les politiques gouvernementale ou locale.

Mais ce n'est pas fini : les chefs d'établissements « expérimentaux » mis en place à la suite de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 vont poursuivre l'œuvre de déréglementation jugée encore insuffisante par leur gouvernance.

Le statut de « tenure track » arrive en force. Cela est déjà inscrit dans les documents de labellisation d'Idex et d'Isite.

Mais la CPU en veut plus, elle souhaite « permettre aux expérimentations de la « tenure track » d'aller jusqu'à des procédures de titularisation (CDI) qui sortent du statut et que

cela soit inscrit dans le marbre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. La Direction de l'INSERM abonde dans ce sens et précocise de recruter sur « tenure track » des chercheurs et des ingénieurs de recherche.

Le CDD dit « tenure track » consiste en un contrat de 3 à 5 ans suivi d'un CDI ou d'une titularisation conditionnels suite à l'évaluation de la qualité de la recherche, de la capacité à trouver des financements, de la capacité à enseigner etc. du postulant durant ces années de contrat.

À travers une soi-disant spécificité de la recherche, il s'agit de faire sauter le statut de fonctionnaire en faisant sauter la limite des 6 ans de contrats, ainsi que les procédures de recrutement des personnels.

Il s'agit de contrôler chaque projet de recherche à la fois par le financement et par le statut de la main d'œuvre.

La précarité est à la base des difficultés de la recherche : comment développer des programmes de recherche au long terme sans emploi stable pour l'ensemble des personnels des laboratoires et des services ?

Comment attirer des jeunes vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur sans perspectives d'emploi et d'évolution de carrière ?

Comment rester attractifs si les conditions de travail continuent de se dégrader ?

Mobilisons-nous pour un plan pluriannuel de CRÉATION d'emplois de titulaires et un plan de RÉSORPTION de la précarité ;

Le SNTRS-CGT revendique :

- Porter à 1% du PIB l'effort budgétaire pour la recherche publique : abonder le budget des organismes nationaux de recherche et la recherche universitaire d'au moins un milliard d'euros supplémentaire par an dans sur 10 ans en privilégiant les financements pérennes ;
- Créer des postes de fonctionnaires pour doubler les effectifs des EPST et des universités sur 10 ans ;
- Pour cela des financements existent en particulier à travers le Crédit Impôt Recherche et ceux du Programme d'Investissements d'Avenir.

Lise Caron

« Nouvelle » Université : une stratégie délétère à l'œuvre

Interview publiée dans le Patriote Côte d'Azur n° 312.

Lancée comme une grande opération de communication médiatique, la « fusion » entre les deux entités universitaires des Alpes-Maritimes laisse pour le moins perplexe les représentants syndicaux des personnels.

Le journal Patriote Côte d'Azur a interrogé Sabine Santucci, chercheuse en biologie, militante CGT, membre de la section régionale Côté d'Azur du SNTRS-CGT, et élue au Conseil d'Administration de l'Université.

Q : Quelle est la nature de cette « fusion » ?

Sabine Santucci : Le terme de « fusion » est trompeur. En fait, il est créé par décret un nouvel établissement, qui reprendra le nom d'« Université Côte d'Azur », et qui absorbera l'Université historique de Nice, l'UNS. Ce nom d'« Université Côte d'Azur » était utilisé, depuis 2015, pour nommer la « COMMunauté d'Universités et d'Établissements » qui disparaît aussi, et qui regroupait l'UNS et des établissements privés, comme l'EDHEC et la SKEMA. Ces évolutions successives peuvent paraître une « usine à gaz », mais en fait, elles répondent à une même stratégie, mise en œuvre avec quelques nuances par les gouvernements successifs ces dernières années.

Q : Et quelle est donc cette stratégie ?

Sabine Santucci : Pour ce qui concerne la nouvelle « UCA », il s'agit de créer dans le pays une dizaine d'établissements « d'excellence », qui bénéficieront en priorité des financements d'État. On est donc bien dans une logique exacerbée de mise en concurrence des territoires entre eux, et non dans une logique de coopération. Et il est bien évident que la Ministre Frédérique Vidal, qui a été Présidente de l'UNS entre 2012 et 2017, porte une attention particulière à Nice. La logique qui sous-tend ces évolutions institutionnelles, avec la pénétration de plus en plus grande des entreprises privées dans les organes de l'Université publique, c'est de soumettre le Service Public d'Enseignement et de

Recherche aux besoins à court terme des entreprises, au détriment de leurs missions d'intérêt général.

Q : Que regroupe la nouvelle entité ?

Sabine Santucci : Outre certains établissements privés, elle regroupe des organismes publics jusque-là autonomes, comme l'Observatoire de Nice ou la Villa Arson. Plus insidieux, des organismes de recherche à caractère national lui sont « associés », comme le CNRS, l'INRIA ou l'INSERM. Nous y voyons une étape supplémentaire dans l'affaiblissement du rôle d'opérateur de recherche de ces organismes nationaux. Le Centre Antoine Lacassagne serait lui aussi « associé ».

Il faut noter que tout cela se fait au pas de charge, sans trop de respect pour les procédures prévues par la réglementation...

Q : Quelles conséquences pour les personnels ?

Sabine Santucci : On a tout lieu d'être inquiets, d'autant que les collègues sont déjà touchés par les conséquences néfastes de la Loi de « Transformation de la Fonction Publique », qui a été promulguée pendant l'été, et qu'on nous annonce un projet de financement de la recherche publique en stagnation. Il y a aussi un élément préoccupant, c'est que la nouvelle entité aura la possibilité, prévue par le décret de création, de déroger au Code de l'Éducation pour ce qui concerne les recrutements. Par ailleurs, les personnels perdent, dans le nouveau Conseil d'Administration, la majorité qu'ils détenaient à celui de l'UNS.

Q : Et pour les étudiants ?

Sabine Santucci : Là aussi, rien de bon à attendre. Ils subissent les conséquences de ces politiques, comme avec Parcoursup, qui a généré une logique de sélection dans l'ensemble du système universitaire, et provoqué un stress profond et durable chez les jeunes et leurs familles. On a eu aussi l'augmentation spectaculaire des frais d'inscription pour les étudiants

étrangers non ressortissants de l'UE. Heureusement, la pression exercée a permis que la plupart des universités, dont celle de Nice, trouvent un moyen de ne pas appliquer cette mesure pour la rentrée universitaire 2019, mais cela reste précaire... Enfin, il faut rappeler la bataille menée à Nice contre l'institution des « Masters payants », qui n'a hélas pu l'empêcher. Il faut noter, d'ailleurs, le refus jusque-là de la Direction de nous fournir le moindre bilan d'application à ce sujet.

Q : Quelle rôle pour la CGT, à l'Université et dans la Recherche ?

Sabine Santucci : Celui, tout simplement, de défendre à la fois les intérêts des collègues et ceux du Service Public de l'ESR. Il faut noter qu'à la CGT, nous regroupons tous les agents dans la même organisation, qu'ils soient techniciens, chercheurs, administratifs, etc. Ce que nous voulons éviter, c'est la mise en opposition des salariés entre eux. Au contraire, nous voulons développer les convergences et les solidarités entre les personnels, et aussi avec les étudiants. Il s'agit d'établir un rapport de force avec les instances qui dirigent l'Université selon les stratégies délétères du Ministère de l'ESR et dans la plus grande opacité. Cette démarche nous paraît indispensable, pour lutter contre la mise en danger du Service Public de l'ESR et de l'accessibilité aux études supérieures.

Glossaire

UNS : Université Nice Sophia Antipolis
UCA : Université Côte d'Azur
COMUE : COMMunauté d'Universités et d'Établissements
EDHEC : École Des Hautes Études Commerciales, basée à Nice
SKEMA : School of Knowledge Economy and Management, école de commerce basée à Sophia
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
INRIA : Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique
INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche 2020-2025 : la vision portée par le comité national de la recherche scientifique et le rôle joué par le SNTRS-CGT dans l'élaboration de celle-ci

Dans le contexte de préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), le comité national de la recherche scientifique (CoNRS) s'est réuni en session plénière le 4 juillet 2019 (près de 600 collègues présents).

Le but de cette plénière était de produire un document d'analyse et de propositions portant la vision de l'ensemble de notre communauté scientifique.

En effet, dans le cadre de la consultation menée par le gouvernement pour l'élaboration de la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, l'expression directe et collective de notre communauté a été évincée au profit des directions d'organisme ou de prétendus experts.

S'appuyant sur les précédentes expériences réussies d'expression collectives, il a été pris l'initiative d'une démarche bottom-up. L'objectif était de faire remonter à partir du terrain les éléments d'analyse et de diagnostic, puis d'établir collectivement des propositions pour notre milieu.

L'ensemble de ces éléments a ensuite été soumis à débat et vote lors de la plénière du 4 Juillet 2019. Lors de ces différentes phases (diagnostic et propositions), notre syndicat s'est fortement investi.

De nombreux élus des sections du comité national ont donné des éléments de diagnostic et d'analyse, et/ou veillé à ce que ces éléments traduisent la réalité qu'ils observent au quotidien dans le travail ou dans leur

mandat. De même, notre syndicat s'est investi activement dans la phase de propositions et lors des débats lors de la plénière.

Lors de cette plénière, nous étions le syndicat ayant eu le plus fort taux de participation alors même que le SNTRS-CGT dispose d'un faible nombre d'élus au sein des différentes instances du comité national.

Nos élus se sont donc très fortement mobilisés et impliqués pour porter les revendications des personnels et se confronter à des visions parfois rétrogrades de certains de nos collègues.

Conformément à l'objectif recherché, le comité national de la recherche scientifique a été en mesure de produire une analyse de la situation de la recherche publique française ainsi que des propositions de financement et d'améliorations qui ont fait l'objet de débats en séance et qui ont été approuvés à la quasi unanimité.

Le texte ainsi produit par le comité national réuni en plénière est légitime pour porter auprès du gouvernement la voix de notre communauté. C'est un texte de consensus, bien entendu différent de celui qui aurait été écrit par le SNTRS-CGT seul.

Cependant, les constats faits par le comité national sur l'état de la recherche publique sont largement partagés par la CGT.

Il ressort clairement des travaux issus de la plénière que la qualité de la recherche française est mise en péril.

Ainsi le faible niveau d'investissement dans la recherche publique, des modalités déséquilibrées d'allocation et de répartition des crédits au détriment du financement de base de l'activité scientifique, un soutien insuffisant aux collectifs de recherche, la diminution continue de l'emploi scientifique, les rémunérations insuffisantes et la dégradation importante des conditions de travail sont bien mis en valeur. La CGT fait le même constat et souligne plus particulièrement l'explosion des recrutements précaires.

Les débats de la plénière ont montré un clivage profond au sein de la communauté scientifique au sujet des types de financements et des recrutements. Une partie réactionnaire mais minoritaire des scientifiques est favorable au contrat de mission. Cette partie minoritaire des scientifiques est également favorable à une recherche financée majoritairement sur projet. Les élus du SNTRS-CGT au comité national ont fait entendre leur voix pour contre-carrer cette vision de l'organisation de la recherche. Malgré ses limites exposées plus bas le texte final est loin de faire la part belle aux thèses réactionnaires.

Ainsi le soutien à la recherche fondamentale est affirmé, sous la forme du triplement du soutien de base.

Ces crédits sont indispensables à l'expression de la créativité des chercheurs et des chercheuses. Malheureusement, il faut noter que 600 millions sont aussi demandés pour les appels d'offre sans la moindre critique du fonctionnement de l'ANR ...

Le texte demande de fixer des perspectives pluriannuelles en termes de croissance de l'emploi scientifique titulaire en augmentant de 7500 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) les emplois recherche et du financement de la recherche publique.

Il s'agit également de rétablir un système de recherche publique fondée sur la confiance, mise à mal par la multiplication des contraintes réglementaires telles que les indicateurs de performance.

Le comité national réuni en plénière demande que les salaires soient revalorisés de 20 %.

Mais il fait appel à une part de rémunération au mérite. Nous n'avons pas réussi à faire supprimer ce point.

C'est au total 6 milliards sur 3 ans pour la recherche publique que la communauté estime nécessaire à son bon fonctionnement.

Cette plénière du comité national a été aussi marquée par l'intervention à la tribune d'un collectif de soutien aux déclassés de la campagne de recrutements chercheurs CNRS 2019.

En effet, tous les ans, des candidats à des postes de chercheurs sont classés par le comité national en rang éli-



gible, et se retrouvent déclassés par la direction de l'établissement et ne sont ainsi pas recrutés. Pour certains candidats, ces déclassements se sont reproduits deux à trois ans de suite.

Lors de la plénière, le collectif de soutien aux déclassés de la campagne de recrutements chercheurs CNRS 2019 a demandé le vote d'une motion mais cette demande n'a pu aboutir malgré notre soutien.

En conclusion, si l'on peut regretter que le texte reste timide ou muet sur des éléments entiers de la restructuration du système de recherche (ce qui peut être lié à la croissance des idées réactionnaires au sein de la communauté scientifique) nos élus ont montré leur combativité pour que les idées de progrès restent majoritaires.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la distance entre les demandes du comité national en terme financier et en termes de postes de titulaires, en terme de condamnation ou de promotion de la précarité de l'emploi, avec la contribution envoyée par le CNRS pour cette loi, comme l'a jus-

tement dénoncé tout dernièrement les Conseils Scientifiques d'Institut de l'INEE et de l'INSHS, ainsi que le Conseil Scientifique du CNRS.

De même, les très graves propositions des 3 groupes de travail préparant la loi de programmation rendues publiques doivent également être dénoncées en s'appuyant notamment sur le texte du comité national.

Josiane Tack et François Bonnarel



BILAN DES ÉLECTIONS DU CA DU CAES DU CNRS

Encore une fois pour les élections du CAES du CNRS un grand nombre de nos collègues chercheurs, ingénieurs, techniciens, contractuels et retraités ont apporté leur confiance en votant pour la liste portée par notre syndicat aux élections du Conseil d'Administration du CAES du CNRS.

Nous constatons néanmoins que près de 73% de nos collègues n'ont pas pris part au vote !

	2019		2015		DIFFERENCES
Nombre d'inscrits	34 703		29 788		4 915
Nombre de votants	9 322	26,86%	10 353	34,76%	-1 031
Blancs	95	1,02%	113	1,09%	-18
Nuls	28	0,30%	24	0,23%	4
Votes valablement exprimés	9 199	98,68%	10 216	98,68%	-1 017
Nombre de sièges à pourvoir	30		30		

Variations entre l'élection de 2019 et 2015

	2019	%	Diff voix 2019/2015	Diff en % 2019/2015	2015	%
SNTRS/CGT	2 042	22,20%	-177	0,48%	2 219	21,72%
SGEN/CFDT	2 504	27,22%	-300	-0,23%	2 804	27,45%
SNCS/FSU	1 548	16,83%	150	3,14%	1 398	13,68%
SNPTES	1 130	12,28%	31	1,53%	1 099	10,76%
SUD Recherche EPST	856	9,31%	-149	-0,53%	1 005	9,84%
SNIRS/CGC	582	6,33%	-494	-4,21%	1 076	10,53%
SNPRESS FO	537	5,84%	-78	-0,18%	615	6,02%
TOTAL	9 199		-1 017		10 216	

Par ce vote nos collègues ont montré leur soutien aux actions menées sous notre présidence depuis deux ans.

Répartition des administrateurs et du Bureau National

SYNDICATS	Nb de voix	%	Titulaires	Suppléants	BN
SNTRS/CGT	2 042	22,20%	7	4	3
SGEN/CFDT	2 504	27,22%	8	4	4
SNCS/FSU	1 548	16,83%	5	3	2
SNPTES	1 130	12,28%	4	2	1
SUD Recherche EPST	856	9,31%	3	2	1
SNIRS/CGC	582	6,33%	2	1	1
SNPRESS FO	537	5,84%	1	1	0
TOTAL	9 199	100,00%	30	17	12

Suite à ces élections le SGEN-CFDT perd un siège au CA et le SNCS-FSU en gagne un. Pour le bureau national, le SNTRS-CGT conserve ses 3 sièges, le SGEN-CFDT conserve ses 4 sièges, le SNCS-FSU conserve ses 2 sièges, le SNPTES, SUD RECHERCHE et le SNIRS-CGC conservent leur siège et le SNPRESS-FO n'a plus d'élu.

Ce résultat nous oblige à une plus grande lisibilité de notre action vers les agents et à réaffirmer notre principe fondamental d'une action sociale au service de tous, avec une attention accrue pour les plus défavorisés.

Le SNTRS-CGT continuera de s'engager fortement dans l'action sociale afin que tous les agents titulaires, contractuels, ainsi que les retraités puissent bénéficier de toutes les avancées possibles dans cette période de crise. Cela nous permet ainsi de peser pour que le nouveau mandat assure la continuité des chantiers engagés et initie les actions nécessaires afin que le CAES soit au plus près des besoins de tous les agents de l'établissement et des retraités.

En amont du Conseil Administratif constitutif lors de l'intersyndicale, le SGEN-CFDT, en tant que première organisation revendiquait la présidence du CAES. Or l'intégralité des autres organisations syndicales étaient en opposition avec leur demande. Après de longs et tendus débats, nous nous sommes enfin entendus sur une répartition des différentes fonctions, à savoir la présidence au SNTRS-CGT, la vice-présidence au SNPTES, le secrétariat général au SGEN-CFDT et la trésorerie au SNCS-FSU.

Lors du CA Constitutif, les administrateurs SGEN-CFDT ont fait volte-face en votant contre les candidats pour la présidence, la vice présidence et la trésorerie. En réponse à leur réaction, leur candidate a été élue de justesse à 1 voix près !

Malgré la manœuvre du SGEN-CFDT, le reste des administrateurs a su reconnaître le bon travail des 2 dernières années de nos camarades Magali Sansonetti et Christophe Herrmann et par conséquent a renouvelé leur confiance à notre camarade Christophe Herrmann en lui confiant la présidence mais aussi à Magali Sansonetti et à Patrice Lecomte afin d'assurer respectivement les présidences des commissions vacances et enfance.

- Françoise Révillon est membre de la Commission Vacances
- Gilles Kaczmarek est membre de la Commission SLR
- Patricia Fouquereau est membre de la Commission Solidarité et Sport
- Frédéric Boller est membre de la Commission Communication
- Carole Février est vice-présidente de la Commission Enfance
- Jacky Hirsch est membre de la Commission RH
- Véronique Grandjean est membre de la Commission Financière
- Laetitia Cavellini est membre de la Commission Culture

Dans l'ensemble des commissions, nos élus travailleront à la bonne marche du comité d'action et d'entraide sociales du CNRS afin de promouvoir des activités et des prestations de qualité pour tous.

En décembre 2018, en prévision de la renégociation de la convention CAESICNRS, le CNRS nous a fait part de sa volonté de ne plus assurer les élections du CA du CAES ainsi que de changer la méthode de calcul de la dotation au CAES.

La Direction du CNRS propose de ne plus faire référence à la masse salariale, mais aux ETPT dans le calcul des futures dotations. Suite à cette annonce, pendant le CA de février, le SNTRS-CGT proposa aux autres organisations d'amender leur motion pour la transmettre ensuite au CNRS lors du CA du CAES et de la CNAS.

Pendant 8 mois, le CNRS a mis de côté cette proposition, pour revenir dessus au début du mois de septembre. Lors de cette réunion, avec les statutaires du CAES, le DRH a réitéré sa volonté de changer le mode de calcul et l'abandon de la prise en charge des élections CAES. De plus le CNRS nous impose un calendrier serré avec un volant de négociation très restreint. Suite à cette information, lors de la présidence/OS, nous avons demandé à la Direction du CNRS que les organisations syndicales puissent participer aux renégociations. En réponse le DGDR propose une CNAS exceptionnelle où les secrétaires généraux seront invités comme experts.

Le CAES n'est pas épargné par les restrictions budgétaires que veut nous imposer le CNRS.

Notre responsabilité est de veiller à ce que le CAES puisse toujours répondre aux besoins et demandes des agents et d'exiger du CNRS qu'il stoppe cette politique du toujours moins. Pour cela, nous continuerons de batailler pour que le CNRS subventionne le CAES à hauteur de 1% de la masse salariale pour garantir une action sociale de qualité auprès des agents.

Patrice Lecomte

Élections au Comité National d'Action Sociale (CNAS) du CAES INSERM

La participation a encore diminué à 28,6% (titulaires, contractuels, retraités).

Le SNTRS-CGT perd 1,5% et un élu, passant de 5 à 4 élus. Le SNCS-FSU perd 2,2% et un élu, passant de 4 à 3 élus. Le SNPTES (dont les têtes de liste étaient d'anciens élus SNIRS au CAES) a progressé de 11%, avec 14,5% et 2 élus avec l'absence du SNIRS-CGC qui ne se représentait pas (en 2015 : 13% et 2 élus). Donc le SNPTES 2019 fait moins que la somme des listes SNIRS (13,1%) et SNPTES (3,5%) de 2015 (16,6%).

C'est le SGEN-CFDT qui a obtenu une forte augmentation de voix (+5,8%) et d'élus, passant de 6 à 8 élus, soit une majorité relative.

La « majorité » (9 élus sur 17 membres du CNAS) de l'alliance SNTRS-SNCS, qui a dirigé le CAES durant les 3 derniers mandats (de 2008 à 2019), n'existe plus.

Résultats aux Elections au CNAS du CAES INSERM 2019							
Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNCS-FSU	SNIRS-CGC	SNPTES	SNTRS-CGT
8450	2420	2402	1008	452		348	594
	28,64		41,97	18,82		14,49	24,73
Nombre Elus 2019 (17 sièges) :			8	3		2	4
Différence % 2019-2015			5,78	-2,23	-13,08	11,00	-1,47
Différence Elus 2019-2015 :			+2	-1	-2	+2	-1

Ces résultats des élections ne nous permettent pas de poursuivre le travail que nous avons entrepris depuis trois mandats (2008-2019) à la présidence SNTRS-CGT du CAES.

Une nouvelle équipe aura à diriger le CAES les quatre années qui viennent.

Au cours de ces mandats, une équipe de direction a été mise en place en collaboration avec le SNCS.

***Nous avons pris des engagements avec vous et nous les avons tenus.
Nous avons obtenu une augmentation de la subvention versée par
l'Inserm de 42%, soit 563 k€.***

La subvention est passée de 0,58% à 0,62% de toute la masse salariale : fonctionnaires, CDI, CDD et vacataires de l'Inserm. Cette avancée a été pérennisée par la signature en 2017 d'une nouvelle convention entre l'Inserm et le CAES. Celle-ci a permis d'améliorer significativement la subvention versée aux agents et de développer de nouvelles prestations dans un contexte social difficile pour les salariés et retraités : baisse du pouvoir d'achat, stagnation des salaires, diminution des retraites, accroissement des prélèvements et hausse des loyers.

Le travail réalisé au cours de ces trois derniers mandats a transformé en profondeur notre association. Le CAES est devenu un acteur incontournable et reconnu de l'action sociale à l'Inserm.

Pour le prochain mandat, les quatre élus du SNTRS-CGT continueront à œuvrer au CAES pour le développement de la politique sociale au service des besoins des salariés et retraités de l'Inserm.

Ils seront vigilants pour que notre association conserve son indépendance vis-à-vis de l'Inserm.

Les élus SNTRS-CGT veilleront également au maintien d'un fonctionnement démocratique et transparent, et, en matière de gestion financière, à la poursuite des bonnes pratiques mises en place en particulier pour éviter de cumuler des réserves inutiles. Nous défendrons le développement d'une politique au niveau national et local (CLAS) qui permette à tous d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs et aux vacances.

Au cours du prochain mandat, nous agissons avec vous pour obtenir l'augmentation de la subvention versée par l'Inserm pour atteindre le 1% de la masse salariale.

Jean KISTER et Magali FASSEU

LUTTES GAGNANTES



Partout en France, les salariés, fonctionnaires et citoyens se sont battus et ont remporté des victoires.

Il s'est agi de défendre l'emploi, les services publics et services essentiels, faire respecter les droits des agents et salariés en faisant condamner les patrons voyous, obtenir une amélioration des conditions de travail et des augmentation de salaires

Défense de l'outil de travail et de l'emploi *Nouvelle victoire des salariés et de la CGT à Jinjiang Sam à Viviez (Aveyron)*

Alors que la direction entendait supprimer 250 emplois sur les 420 actuels la CFT Jinjiang Sam et les salariés (100 % de grévistes) ont fait plier la direction après 4 jours d'occupation (jours et nuits).

La délégation CGT a été reçue à la Préfecture de Rodez, par Monsieur Le Maire (Ministre en charge de l'industrie) en présence de Madame la Préfète, de Renault (client principal), de la direction de Jinjiang Sam et de la Direccte.

Ont été obtenus :

- Le retrait du plan de licenciement des 250 salarié-e-s ;
- L'ouverture de négociations sous l'égide de l'État, sur le projet industriel ;
- La compensation financière du chômage partiel.
- Le paiement des jours de grève.
- La mise en œuvre de l'amélioration du management et du dialogue social.



Défense des services aux citoyens

Un peu partout en France, fonctionnaires et assimilés se sont battus pour maintenir des services essentiels à leurs concitoyens et la qualité du service rendu. Ce sont notamment nos collègues des hôpitaux, bureaux de poste, de la SNCF qui ont mené ces combats victorieux

Ainsi, dans le secteur hospitalier :

- le personnel des urgences SMUR de l'hôpital de Saint Afrique (Aveyron) a obtenu : des embauches pour pourvoir aux postes vacants ou remplacer des agents absents ; l'extension du versement de la prime à l'ensemble des agents des urgences ainsi qu'aux polyvalents sur les 3 unités ; l'amélioration des conditions de travail (concertation avec le personnel sur la polyvalence, réalisation de travaux dans les bâtiments)
- les agents du service de Médecine U.G.A. du Centre Hospitalier de Decazeville, face à la menace de suppression de 4 postes, ont obtenu : le maintien des effectifs actuels dans le service de Médecine jusqu'au passage en instance d'une nouvelle organisation ; la prolongation des quatre contrats pendant cette période ; l'assurance que la nouvelle organisation paramédicale de médecine soit finalisée en adéquation avec l'activité ; une définition concertée entre la direction et l'ensemble des services pour une meilleure prise en charge des patients.
- les agents des urgences de Grasse (Alpes Maritimes) forts des 35000 signatures de leur pétition ont contraint la direction accepter : des créations de postes pour permettre le renfort d'un aide-soignant par 24h et d'un médecin à l'accueil la journée ; des mesures d'amélioration des locaux ; des mesures pour qu'aucun patient ne dorme plus dans la zone des urgences.



Pour la qualité d'acheminement des courriers et colis, les postiers d'ici et d'ailleurs ont obtenu :

- à la Poste de Tulle (Corrèze) la mise en place d'une tournée supplémentaire « lettres » pendant un an, ainsi que le maintien d'une tournée « colis » que la direction voulait supprimer ;
- à celle de Lalinde (Dordogne), 9 promotions permettant de reconnaître la qualification des agents au regard du poste occupé, ainsi que le recrutement de trois facteurs.
- pour les postes de Montauban, Grisolles, Montech, Causade (Tarn et Garonne), **la requalification en CDI pour 13 agents en contrat précaire**, l'amélioration des conditions de travail (adaptation des bâtiments pour la distribution et le tri ; choix de ne pas subir les nouvelles organisations (tri et distribution matin/après-midi et/ou distribution toute la journée ; le remplacement de toutes leurs absences programmées comme les congés ou les RTT ; la possibilité de finir leur tournée en étant rémunérés ; **la prise en compte par la direction du travail réel**).

Usagers et cheminots ont obtenu :

- la réouverture de la ligne ferroviaire entre Rennes et Châteaubriant jusqu'à la gare de Retiers.

Condamnation des employeurs voyous

Employeurs publics ou privés, élus, nombreux sont ceux qui s'assoient sur le droit du travail, le droit syndical, voire les droits fondamentaux. La CGT heureusement est là pour combattre et faire condamner ces employeurs ou politiques voyous.

La poste condamnée pour prêt de main d'oeuvre illicite.

Le tribunal correctionnel de Nanterre a condamné La Poste à une amende de 120.000 € pour « prêt de main-d'œuvre

illicite ». Le chef d'établissement local et le patron de l'ex Société DNC ont eux aussi été condamnés à six mois de prison avec sursis. **Seydou BAGAGA était un des livreurs de Coliposte. Sans contrat de travail au moment des faits, il est décédé en décembre 2012 alors qu'il tentait de récupérer un colis tombé dans la Seine.**

Bercy condamné par le Tribunal Administratif de Bordeaux à accorder la protection fonctionnelle à l'un de ses agents syndiqué attaquant son employeur pour discrimination syndicale.

Dans le jugement du 5 juillet 2019, le tribunal administratif juge qu'il résulte de l'instruction que le chef de service tient des propos déplacés et tourne en dérision le mandat syndical de l'agent ; que cette attitude en lien avec son appartenance syndicale vise à créer délibérément un environnement hostile et humiliant. Ils constituent, par suite, une discrimination prohibée par l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Ainsi les agissements discriminatoires constituent une faute de nature à engager la responsabilité de l'administration et enjoint le ministère de lui accorder **la protection fonctionnelle dans un délai de 2 mois.**

La direction du CHU de Carhaix (29) condamnée à verser la prime de service aux agents en CDD (plus d'une centaine d'agents concernés).



Laboral Terra : une entreprise de travail temporaire sur le grill.

Les enquêtes judiciaires et prud'homales ont permis d'établir que le droit (logement, déclarations à la sécurité sociale, accidents du travail, maternité) n'a pas été respecté par cette entreprise pour les cinq travailleurs marocains salariés dans le cadre du détachement. La Préfecture du Vaucluse a reconnu à ces cinq travailleurs le rôle de lanceur d'alerte. La procédure de régularisation est en cours. Ils peuvent aujourd'hui travailler et bénéficier de la sécurité sociale française et donc sont sortis de leur très grande précarité.

Le Tribunal administratif donne raison à la CGT et désavoue la mairie de Montauban.

Le tribunal suspend la délibération du conseil municipal qui ordonnait à la CGT de quitter les locaux de la « maison du peuple » au 1er septembre 2019. La procédure est renvoyée sur le fond. La mairie de Montauban est condamnée à verser 1 500 euros au titre de l'article 700.

Le groupe Soufflet condamné à verser des indemnités au CE et au CHSCT pour n'avoir pas informé les représentants du personnel des changements d'organisation du travail dans les instances compétentes

Airbus condamné à réintégrer un salarié après un licenciement déclaré nul par le tribunal des prud'hommes de Nantes. La direction reprochait à ce salarié des dessins exprimant son mal être au travail.

La direction de l'AFP condamnée à appliquer, pour les salariés de statut Siège, les augmentations prévues par les accords de 2013 (0,4% puis 0,5%) et de 2014 (0,5%).

Cette décision de la Cour d'Appel de Paris confirme et amplifie le jugement de première instance, puisqu'elle l'étend aux « accessoires de salaires » tels que, par exemple, la prime de rendement.

Les travailleurs sans papiers d'Onet Elancourt (78) obtiennent les attestations de concordance pour tous les salariés concernés.

Défense des conditions de travail et des salaires

Victoire des salariés des magasins Brice et Jules à Angoulême.

La direction s'est engagée à :

- Embaucher le contrat CDD en CDI à 32h par semaine ;
- Augmenter les contrats CDI de 30h à 32h ;
- Reclassez la responsable de magasin dont l'emploi était menacé suite au plan dit social ;
- Retirer les clauses de mobilité nationale sur les contrats

de travail ;

- Retirer les clauses sur le travail du dimanche sur les contrats de travail.

La CGT a obtenu de l'entreprise Urbaser Environnement que l'ensemble du personnel d'exploitation ainsi que toutes les nouvelles embauches soient au statut des IEG.

Neuhauser devra passer au 5/8 au plus tard au 1er septembre sinon elle devra verser 10 000€ par jour et par salarié.

Les assistants de régulation médicale du SAMU de l'Eure, ont obtenu un diagnostic de leurs conditions de travail ainsi que l'extension du versement des primes aux assistants contractuels.

Chez Montabert St Priest (69), le rapport de force imposé contraint la direction de revoir sa copie sur la mise en place des CSE. L'accord a été finalisé par la CGT, la CFDT et la CGC. Il comprend notamment : la présence de 6 suppléants aux réunions, à la place de seulement 3 suppléants prévus dans l'accord initial, le financement à 100 % par la direction de la première expertise, une écriture plus précise de la clause sur le calcul de subventions de fonctionnement du CSE, des heures de délégation supplémentaires au-delà du contingent défini par la loi.

Les salariés de la plateforme Biocoop de Noves (13) obtiennent une prime et un délai de prévenance acceptable pour les heures supplémentaires.

Ces combats et victoires nous rappellent, que tous unis nous pouvons gagner !

Alors que l'Insee montre que les inégalités continuent de s'accroître, il nous appartient collectivement de lutter contre cet accaparement par quelques uns, de la richesse que nous produisons au quotidien.

Salaires, conditions de travail, droits sociaux dont nos retraites et pensions : tels sont les combats que nous devons, toujours et encore, mener face à ceux qui ambitionnent de détricoter les conquêtes sociales obtenues grâce à la détermination de nos aînés.





Appel à contributions pour le BRS

Le SNTRS-CGT édite une publication bimestrielle d'information syndicale, le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS). Cette publication permet d'informer les camarades sur les différents sujets qui les touchent. Les articles portent par exemple sur les mobilisations et actions syndicales, sur l'action de notre syndicat dans les instances, sur les évolutions en cours dans notre champ professionnel, sur les réformes touchant nos conditions de travail ou la structuration de la recherche, les services publics, le statut, etc.

Cette richesse de notre publication syndicale, par la diversité des sujets et des analyses tient au travail des camarades qui acceptent d'apporter leur(s) contribution(s).

Afin de conserver cette diversité et même de l'enrichir, nous appelons les camarades qui le souhaitent à soumettre sous forme d'article ou de tribune libre leur(s) analyse(s), expérience(s) syndicale(s).

Les articles soumis sont ensuite sélectionnés en Bureau National qui décide également de leur date de parution.

Le syndicat appelle tous les camarades désireux de contribuer à notre publication syndicale à soumettre un ou plusieurs articles.

Afin de respecter la ligne éditoriale du BRS, nous demandons aux contributeurs volontaires de respecter les quelques consignes suivantes :

Pour une contribution sous la forme d'un article :

- la taille des articles est de 8000 caractères – espaces compris – avec une tolérance de + ou – 10%.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo ;
- il est souhaitable que l'auteur rédige un chapeau (résumant le propos principal de l'article en quelques lignes), au moins un (ou plusieurs) encarts (faisant ressortir les idées fortes de l'article), et choisisse une photo, ou dessin/cartoon illustrant son article.

Pour une contribution sous la forme d'une tribune libre :

- la taille de la tribune est de 6000 caractères – espaces compris – avec une tolérance de + ou – 10%.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo.

Les articles sont relus et peuvent donner lieu à des allers-retours. Dans ce cadre ou en amont, il est également possible de bénéficier d'une aide pour la rédaction de l'article.

Les articles ou tribunes sont à envoyer par courriel à : sntrsrdm@vjf.cnrs.fr

Les articles ou tribunes peuvent être envoyés à tout moment dans l'année.

Que les futurs contributeurs soient remerciés par avance !

Vos contributions sont attendues et bienvenues.



Lutte des classes et lutte environnementale : à propos des marches climat

Je préfère l'écrire d'entrée : Greta Thunberg n'est pas mon héroïne, et à vrai dire je trouve l'opération médiatique autour d'elle assez pauvre en contenu, tout comme d'ailleurs ses propres déclarations. C'est un peu crispant. Si elle est manipulée par des grands groupes cela pourrait expliquer sa mise en avant.

On sait aussi que le capital et les libéraux peuvent faire feu de tout bois pour le taux de profit (et même tuer pour des taux à 2 chiffres comme disait quelqu'un).

Sans aucun doute une fraction «moderne» du capital voit dans le «capitalisme vert» une possibilité de faire émerger un nouveau gisement de profit en exploitant de nouvelles catégories de travailleurs. Sur le plan politique ceci s'accompagne d'une aubaine pour les libéraux de tout poil : la justification nouvelle d'une austérité qui serait vertueuse puisque elle serait justifiée par des considérations universelles. Une austérité «de gauche» ou austérité «écologique».

Après il faut quand même se demander si le réchauffement climatique est un problème sérieux et ce qu'il convient d'en faire, notamment d'un point de vue de classe.

Je ne travaille pas dans la climatologie, mais je suis à l'INSU et je côtoie des collègues qui sont climatologues ou dans les sciences de la terre (et c'était également le cas auparavant au CS). Je ne connais personne qui soit climato-sceptique dans cet entourage là.

En sciences, la critique des données et des théories est nécessaire notamment si elle s'appuie sur d'autres données, ce besoin là existe aussi en astronomie, ma discipline (notam-

ment autour des théories du big bang qui sont loin de résoudre tous les problèmes de compréhension de l'univers (1), même si les données qui les ont fait naître ne sont pas contestées). Il y a tout de même des limites à la critique quand des faits sont mis en avant en masquant d'autres faits. J'ai regardé le site «Skeptical Science» (2) qui prend en compte sérieusement la plupart des contre-arguments des sceptiques du réchauffement climatique. Il examine aussi la question de la création d'un consensus entre scientifiques. Vous y lirez pourquoi le soleil ne peut expliquer que très peu du réchauffement (quand il l'explique) et pourquoi le fait que l'Antarctique gagne de la banquise en ce moment ne signifie pas que la terre se refroidit. En réalité des effets partiels et locaux, même massifs, ne peuvent contredire les tendances globales.

Donc je pense effectivement qu'il y a un problème sérieux avec le réchauffement et que l'humanité doit s'en occuper. Après ça ne doit pas se faire n'importe comment bien sûr.

D'un point de vue matérialiste on sait que toutes les espèces vivantes modifient leur environnement, ce n'est pas une spécificité humaine et c'est une des clefs de l'évolution bien sûr (voir là dessus les très belles pages de Levins et Lewontin (3) -biologistes américains marxistes grands contempteurs de l'agro-business entre autres). Mais à un moment donné les effets d'une espèce sur son environnement peuvent se retourner contre elle. Il y a de nombreux exemples dans l'histoire de l'évolution.

L'espèce humaine espèce hyper-sociale et hyper-technique a des moyens énormes d'action sur l'environnement susceptibles de produire des changements gigantesques et ce

d'autant plus qu'elle croît numériquement à vitesse grand V depuis un siècle.

Forcément les possibilités d'effets délétères pour nous sur notre environnement grandissent aussi.

La chance de notre espèce très spéciale c'est qu'elle peut étudier et comprendre ce qu'elle fait et trouver des solutions pour que son action sur la nature ne se retourne pas contre elle.

La malchance de notre espèce c'est qu'elle est aujourd'hui soumise au mode de production capitaliste qui impose le critère du taux de profit comme validation ultime des activités humaines.

De même que le capital exploite les travailleurs à un point tel qu'il en limite les capacités de développement, de même il se comporte avec la nature au point de se moquer des conséquences ultérieures sur les êtres humains, au premier rang desquels les travailleurs et leurs familles.

Le penseur qui a mis à jour les racines de l'exploitation dans l'extorsion de la plus-value par le capital, Karl Marx a aussi écrit sur la destruction de la nature par le capital. Il a notamment étudié la question de l'appauvrissement progressif des terres par l'agro-business naissant du 19^{ème} siècle.

Je vous cite à nouveau une phrase dudit Karl Marx que j'avais utilisée dans mon rapport à la Commission Exécutive de Décembre 2018 :

« L'esprit même de la production capitaliste, axé sur le profit le plus immédiat, est en contradiction avec l'agriculture, qui doit mener sa production en tenant compte de l'ensemble des

conditions d'existence permanentes des générations humaines qui se succèdent. »

Je crois qu'on pourrait aujourd'hui remplacer «agriculture» par «activité productive humaine» sans rien changer d'autre.

Au-delà de cela il semble que Marx dont l'œuvre reste quand même ce qu'on a connu de mieux en tant que fondement théorique à notre combat contre les capitalistes et l'exploitation, ait beaucoup écrit sur les questions de l'interaction entre l'homme et la nature en contexte capitaliste.

John Bellamy Foster, un chercheur américain, a travaillé cette question ces dernières années. Je ne peux vous citer directement des articles de lui disponibles en ligne (sauf apparemment dans le «monde diplomatique» mais il faut être abonné).

Par contre on peut trouver des des-

criptions plus ou moins critiques de ses travaux sur le net. Une est dûe à Bensaid (4) et l'autre à Haribey (5) mais vous en trouverez d'autres.

Dans mes recherches sur le net sur ce sujet, j'ai aussi trouvé une vieille discussion dans l'Huma de 1972 qui montre que le débat n'est pas complètement d'aujourd'hui (6).

En conclusion, je pense qu'il est plus que nécessaire que la CGT soit présente dans les mobilisations «climatiques». Après ce serait également indispensable qu'on y soit avec nos propres arguments mettant en avant la remise en cause la domination capitaliste sur la production et la sous-utilisation scandaleuse par le capital des possibilités que la science ouvre. Le SNTRS serait légitime à intervenir en ce sens.

Le combat contre le réchauffement climatique est un combat de classe. Ne le laissons pas au capital, à ses

alliés et aux forces confusionnistes.

(1) Voir là dessus l'introduction de l'ouvrage de Lee Smolin intitulé «la crise de la physique»

(2) Skeptical science: <https://skepticalscience.com/translation.php?a=17&l=12>

(3) Richard Levins and Richard Lewontin: «The dialectical biologist».

(4) <http://danielbensaid.org/L-Ecologie-de-Marx>

(5) <https://www.cairn.info/revue-actuel-marx-2012-2-page-121.htm>

(6) <http://la-brochure.over-blog.com/article-l-huma-de-1972-parle-d-ecologie-79919822.html>

François Bonnarel





TRIBUNE LIBRE



Changeons le système, pas la planète

Depuis plusieurs années, des alertes sont lancées ici ou là afin d'interroger les décideurs politiques et citoyens, notamment des pays développés, sur nos modes de production, consommations et leurs impacts sur le devenir de l'espèce humaine et plus globalement sur les modifications de notre environnement.

Le but de cette tribune libre est de partager le fruit d'un travail scientifique sur les limites planétaires - lesquelles incluent le changement climatique. Cet écrit vise aussi à contribuer à un diagnostic et une analyse de la situation actuelle liant « urgence sociale » et « urgence climatique ».

En 2009, une équipe internationale publiait un article dans les revues *Nature* et *Ecology and Society* dans lequel elle identifiait neuf limites planétaires à ne pas dépasser si l'humanité veut pouvoir se développer dans un écosystème considéré comme sûr. Cette équipe de 26 chercheurs, menée par Johan Rockström du Stockholm Resilience Centre et Will Steffen de l'Université nationale australienne, a publié une actualisation de leurs travaux dans la revue *Science*, en 2015.

Ils ont ainsi identifié dix limites, à savoir: changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation du cycle de l'azote, perturbation du cycle du phosphore, utilisation d'eau douce, diminution de la couche d'ozone stratosphérique, acidification des océans, pollution chimique (composés radioactifs, métaux lourds, composés organiques synthétiques), concentration des aérosols atmosphériques, diffusion « d'entités nouvelles » dans l'environnement (molécules de synthèse, nanoparticules...). Les auteurs concluent que quatre limites planétaires sont aujourd'hui dépassées, ou sur le point de l'être. Ces limites sont les suivantes : changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation du cycle

de l'azote, perturbation du cycle du phosphore.

Ils ont également montré que tous les indicateurs disponibles sur la consommation de ressources primaires, l'utilisation de l'énergie, la croissance démographique, l'activité économique et la dégradation de la biosphère, étaient montés en flèche après la seconde guerre mondiale. Les auteurs insistent sur la dimension systémique des impacts causés par le dépassement des limites planétaires. Ils rappellent que l'interaction des limites entre elles ne doit pas être sous-estimée, de même que l'inertie des systèmes naturels. Ces chercheurs soulignent en particulier les risques liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, deux limites fondamentales qui pourraient, si elles sont dépassées de manière substantielle et persistante, entraîner le système terrestre vers un nouvel état potentiellement destructeur, sinon pour la planète, au moins pour ses habitants.

Une fois ce diagnostic posé, et pour ceux qui le partagent, il convient d'amorcer une analyse de cette situation pour ensuite esquisser des pistes de solution.

Le changement climatique par exemple va amplifier les risques existants et en créer de nouveaux pour les systèmes naturels et humains. Or ces risques sont distribués de façon inégale et touchent généralement davantage les individus et les groupes défavorisés. La CGT lie ainsi l'urgence climatique à l'urgence sociale. Il s'agit pas, de mon point de vue, d'un slogan, simpliste ou d'une manœuvre opportuniste.

Actuellement, l'empreinte écologique humaine dépasse déjà de 50 % la capacité de régénération et d'absorption de la planète. 80 % de la population vit dans des pays dont la biocapacité est déjà inférieure à son empreinte écologique.

Moult politiques instrumentalisent

ces enjeux pour reproduire voire accentuer les inégalités de classe ou entre pays. Ainsi en France, le mouvement dit des « gilets jaunes » illustre à mon sens cette volonté du pouvoir politique de faire peser les efforts de réduction des émissions de CO2 sur les populations les plus pauvres. Sur un plan international, l'enjeu pour ces politiques est de préserver le mode de vie des plus riches en limitant les possibilités de développement des pays les plus pauvres.

La recherche d'une solution en faveur de la préservation de notre écosystème doit à mon sens dépasser les visions nationalistes. Ainsi, un pays comme le Brésil possède encore un large excédent de biocapacité, bien qu'il consomme 1,8 planète.

Mais 26 % de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sont dues à la déforestation. Il en résulte qu'une part importante de empreinte écologique du Brésil provient de l'exportation de produits primaires à l'origine d'une bonne part de cette déforestation. Cela est vrai pour de nombreux autres pays des continents américain, africain ou asiatique.

Le système concurrentiel mondialisé cherchant à s'approvisionner au moindre coût, encourage l'extractivisme dans de nombreux pays, l'accaparement des terres dans d'autres ou des modes de production polluants et à bas coûts. C'est donc bien le système qu'il faut changer.

Pour conclure, il nous faudra réfléchir ensemble aux différentes solutions pour assurer l'avenir de nos enfants et plus globalement préserver notre écosystème avec cette exigence de justice sociale. Ici ou là des réflexions, expérimentations existent avec des portées variables. Loin de tout fatalisme, il nous appartient collectivement d'œuvrer à l'émergence de solutions plus justes et plus durables.

Marc Regny-Demery



TRIBUNE LIBRE



Nos sociétés face au changement climatique : le SNTRS doit s'exprimer

L'influence de l'activité humaine sur le climat régional a été observée il y a fort longtemps. Le naturaliste Alexander von Humboldt a été l'un des premiers à décrire et démontrer scientifiquement cette influence, même si la contribution de l'activité humaine à l'effet de serre n'a été introduite qu'en 1896 par Svante Arrhenius. Avec la multiplication par sept de la population mondiale depuis le début du XIX^{ème}, avec la raréfaction des "terres vierges", avec la globalisation économique croissante, en termes de production, de consommation et d'échanges, l'empreinte humaine sur le climat est devenue globale. Le changement climatique global et la contribution majeure de l'activité humaine à ce changement font depuis une dizaine d'années l'objet d'un consensus scientifique très large. Le conseil des académies des Sciences européennes, qui regroupe 28 académies dont celle de France, le considérait déjà comme une base de travail en écrivant dans son "appel" de 2009 : "La réduction des émissions à l'échelle nécessaire à la prévention d'un changement climatique dangereux est énorme et requiert des changements massifs des systèmes d'énergie au niveau mondial. L'ampleur de l'enjeu est renforcée par le délai bref dont nous disposons pour assurer ces changements en 2020".

Alors que la globalisation économique fait débat quant à ses conséquences mais pas quant à son existence, la situation pour le climat est différente. Le climato-scepticisme est particulièrement représenté chez les fondamentalistes religieux et les groupes politiques qui les représentent, avec Donald Trump par exemple. Il participe d'un discours général antiscientifique confondant la croyance et la démonstration et se nourrit de la théorie du complot. Du côté des capitalistes, c'est plutôt le "changement climatique heureux" qui est défendu. Heureux pour qui ?

Syndicat des personnels des orga-

nismes de recherche, le SNTRS-CGT doit défendre le rationalisme et la démarche scientifique qui sont à la base de nos métiers et de nos établissements. Le travail des climatologues à travers le monde ne produit pas des opinions parmi d'autres ou des croyances mais des conclusions scientifiques argumentées, soumises à la critique et validées par les organisations légitimes de la communauté scientifique, telles que les Académies par exemple.

Notre écosystème subit des transformations importantes qu'on peut analyser sur la base d'événements antérieurs dans l'histoire de l'humanité. Le flux et le reflux des glaciations a conduit à des mouvements migratoires majeurs et à un changement profond des modes de vie et de l'organisation sociale de nos ancêtres, avec l'apparition de l'agriculture et de sociétés hiérarchisées inégalitaires. De tels changements ne se sont pas déroulés sans guerres ni sans le rejet de certaines populations dans les régions les plus inhospitalières ou leur réduction en esclavage.

Les conclusions scientifiques sont maintenant bien stabilisées autour des deux conclusions : 1) les effets majeurs sont attendus à partir de 2050, 2) des décisions prises aujourd'hui dépendra l'ampleur du changement. Sylvestre Huet utilise une distinction qui me paraît utile en termes de changements gérables et de changements ingérables. Plus nous attendons, plus le scénario ingérable gagne en probabilité.

Les conséquences sociales probables de ce changement climatique font l'objet d'un large débat et des opinions très diverses reflétant différentes idéologies sont présentées. Elles vont jusqu'à prétendre qu'il faudrait "sauver la Terre" comme si notre planète n'avait pas existé avant l'espèce humaine et n'existera plus après son extinction, comme si la Terre était le "fardeau de l'homme

blanc" suivant l'expression chère aux impérialistes britanniques de la fin du XIX^{ème} siècle.

L'exacerbation des problèmes d'environnement, au-delà du seul changement climatique, ont d'ores et déjà des conséquences sociales en termes d'accentuation des inégalités sociales, de développement de régimes autoritaires, y compris en France et chez ses satellites africains, ainsi que de pillage des ressources naturelles dans les pays pauvres. Les tensions internationales ne cessent de s'accroître dans un contexte de guerre des matières premières. Les tensions entre différents secteurs de la société française se sont exprimées récemment dans le cadre du mouvement des gilets jaunes et vont se poursuivre et se développer. Un consensus est en train d'apparaître autour de l'idée qu'il n'y aura pas de solution à la crise climatique et écologique sans justice sociale. On peut ajouter qu'il n'y a pas de justice sociale possible dans le cadre d'un productivisme effréné qui conduit à spolier les uns de biens indispensables pour gaver les autres de gadgets aliénants.

Ce n'est ni aux climatologues, qui sont des citoyens comme les autres en dehors de leur strict domaine de compétence scientifique, ni à des dirigeants politiques ou industriels, qui sont les principaux responsables de la situation actuelle, mais aux citoyens et à leurs organisations qu'il revient d'élaborer les choix politiques nécessaires sur la base de ce constat indiscutable.

Le SNTRS doit participer au seul débat qui soit d'actualité sur les moyens de diminuer l'ampleur du changement climatique et la façon qu'auront les sociétés humaines de s'y adapter. Le SNTRS doit lutter pour imposer des choix conformes à nos valeurs d'émancipation des individus, de démocratie et de justice sociale.

Bernard Jusserand



Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Allemagne

Engagement syndical pour la paix et le désarmement



Le 1er septembre 1939, les troupes nazies sont entrées en Pologne. Cette date marque le début de la Seconde Guerre Mondiale. À cette occasion, le syndicat allemand GEW (Gewerkschaft Erziehung und Wissenschaft), notre partenaire au CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) et à l'IE (Internationale de l'éducation), a voulu réaffirmer son engagement pour la paix et le désarmement : sa présidente, Marlis Tepe, a déclaré que « les syndicats de l'éducation du monde entier appellent à réduire les dépenses d'armement et à augmenter celles visant à accomplir les ODD (objectifs de développement durable) de l'ONU ».

Selon le syndicat, les nouvelles alarmantes se multiplient : non seulement les dépenses d'armement représentent aujourd'hui 2,2% du PIB mondial s'élevant à 1,8 trillions de dollars, mais c'est la première fois qu'on atteint ce sommet depuis la fin de la Guerre froide. Les 9 puissances nucléaires mondiales améliorent sans cesse leur arsenal, de nouvelles armes sont conçues, et aucun système de contrôle efficace n'existe à l'échelle internationale.

La présidente de la GEW a fustigé les gouvernements des pays de l'OTAN, qui ont décidé que chacun d'entre eux devrait consacrer à l'armement 2% de son PIB d'ici 2024, les

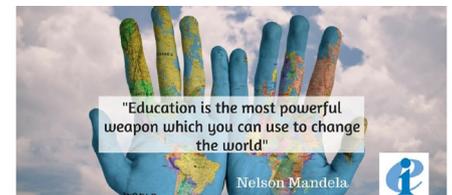
États-Unis considérant même que le pourcentage devrait s'élever à 4% ! Selon la GEW, la majorité des Allemands rejettent l'augmentation des dépenses d'armement et les positions gouvernementales va-t-en-guerre. Quant aux 65 millions de personnes déplacées à cause des guerres, « non seulement leurs conditions de vie sont terrifiantes, non seulement elles perdent leur logement, leurs amis et leur famille, mais elles perdent surtout confiance en l'avenir. Les enfants et adolescents n'ont pas accès à l'éducation ». La GEW interpelle le gouvernement fédéral allemand pour qu'il ratifie le traité d'interdiction des armes nucléaires voté à l'ONU en 2017, car « nous aurions pu accomplir les ODD en quelques années si nous ne dépensions pas d'argent pour les armes ».

La GEW attache une importance particulière au rôle que peuvent jouer pour le développement d'une culture de la paix les syndicats de l'éducation et de la recherche,

mais aussi tous les syndicats en tant que défenseurs des intérêts des travailleurs. Loin de se cantonner à la seule défense des intérêts professionnels ou catégoriels, la GEW se mêle activement de cet enjeu majeur.

Au 8e congrès mondial de l'Internationale de l'éducation à Bangkok en juillet dernier, la GEW avait proposé une résolution intitulée « éducation à la paix - stop aux dépenses militaires : des livres, pas de bombes », où elle pointait, entre autres, « l'internationalisation des conflits locaux et les menaces que posent les groupes armés irréguliers », le besoin pour les institutions internationales d'avoir les

ressources suffisantes à l'accomplissement de leur mission de paix, mais aussi les violences spécifiques encourues par les personnels de l'éducation visés à cause de leur métier, et l'enrôlement d'élèves suite aux interventions directes des militaires dans les établissements scolaires soit pour faire la promotion des forces armées, soit pour exercer des pressions sur le personnel et les jeunes. Les syndicats maliens ont alerté sur des assassinats ciblés d'enseignants perpétrés par des groupes armés. Rappelons-nous aussi l'assassinat, en 2015, du directeur des Antiquités de Palmyre, qui a payé de sa vie son attachement à son métier, à son personnel et à son site archéologique (voir BRS N°479, octobre 2015). La résolution de la GEW, votée à l'unanimité et très applaudie par les congressistes, s'opposait aussi au développement de recherches scientifiques, financées par les deniers publics, ayant des objectifs militaires ou visant à concevoir des armes de toute sorte.



Au CNRS, nous avons des expériences de première main de l'impact des conflits armés sur des laboratoires de recherche : quand la guerre a éclaté en Syrie, les collègues de l'IFPO (institut français du Proche Orient (USR3135 UMIFRE6) ont été obligés de partir de Damas à Beyrouth et d'abandonner des missions dans des régions à risque, des personnels locaux qui ne pouvaient pas les suivre, ainsi qu'une partie du fonds documentaire.

La même chose est arrivée au CEFAS (Centre français d'archéologie et de sciences sociales USR3141 UMIFRE5) obligé de déménager à cause de la guerre au Yémen où il avait son siège et de laisser derrière deux collègues ADL (agents de droit local) qui travaillent aujourd'hui encore à Sanaa, essayant de préserver une recherche facteur de paix et de coopération au milieu des conflits armés.

La CGT est fermement engagée pour la paix.

Elle fait partie du « Collectif du 21 septembre » et du « Collectif national en marche pour la paix », qui ont organisé la mobilisation coordonnée par le Mouvement de la Paix le 21 septembre, journée internationale de la paix.

Les droits des travailleurs et la lutte pour la paix sont indissociables. En cette année 2019 où l'OIT (Organisation internationale du travail) fête son centenaire, sa déclaration de 1919, au sortir de la Première guerre mondiale si meurtrière, « pas de paix durable sans justice sociale » demeure un aiguillon de combat.

Australie

Pecunia non olet (l'argent n'a pas d'odeur) : les fonds privés valent plus que les personnels et les étudiants



Le Ramsay Center for Western Civilization est une fondation qui a vu le jour en 2017 grâce au legs de Paul Ramsay, le créateur de Ramsay Health Care, l'un des plus grands groupes privés de santé mondialement connu.

Le fonds Ramsay inclut un réseau de stations télé qui s'étend sur tout le territoire australien (Prime Television Network), des entreprises d'agro-business, mais aussi des activités de mécénat artistique et culturel.

Ramsay s'implante à l'université australienne

via la création de centres dédiés aux « valeurs de la civilisation occidentale » (sic), espérant que « des générations de jeunes Australiens pourraient en bénéficier de cette

opportunité unique d'apprendre et de valoriser leur héritage culturel, sans coût pour le contribuable » (re-sic). Des diplômés de BA (équivalent de la licence), des bourses d'études pré- et post- doctorales, ainsi qu'un programme d'écoles d'été et autres événements « visant à promouvoir une conception large de la civilisation occidentale » sont financés par Ramsay.

L'Université de Queensland (UQ), était prête à accueillir la manne céleste, mais voulait se donner bonne conscience et prévenir d'éventuelles protestations des personnels et des étudiants, dont les syndicats luttent activement en Australie contre la privatisation de l'université publique. La NTEU (National Tertiary Education Union), notre partenaire à l'IE, nous raconte la suite dans un article au titre latin publié dans son bulletin Advocate de juillet.

Les autorités universitaires ont organisé une enquête en ligne, mais, d'après les dénonciations des membres locaux du syndicat, les cases des réponses étaient très limitées et le délai pour y répondre de seulement 3-4 semaines, comme si on voulait faire approuver une décision déjà prise en catimini. La direction de l'université a assuré que Ramsay devait soumettre son projet à la procédure normale d'approbation des programmes d'étude par les instances de l'UQ et qu'on lui avait demandé de ne pas franchir des lignes rouges, notamment en matière de libertés académiques. Pendant la « consultation »,

les membres de la NTEU ont participé à une réunion du personnel où l'écrasante majorité a voté contre Ramsay.

Une pétition signée des personnels de la faculté des Humanités et sciences sociales et du département de Droit a été remise au doyen pour s'opposer à Ramsay, considérant que ce n'était en aucun cas une réponse contre la précarité, comme le prétendait la direction.

Le conseil des études de la faculté des Humanités a majoritairement rejeté le programme. Mais les enseignants chargés de l'élaborer avaient pour

mission de le faire à tout prix approuver par les instances. Ils ont donc multiplié les réunions, mis sous pression leurs collègues leur expliquant les bienfaits de cet enseignement (sans parler de la principale motivation, l'argent de Ramsay) et ont réussi à re-convoquer le conseil des études qui a à nouveau rejeté Ramsay. Ce conseil a un rôle décisif en tant qu'expert scientifique dans l'implémentation de nouveaux cursus d'études. Son avis est généralement suivi par la direction. Mais...Ramsay est « important pour la stratégie de l'UQ » ; Ramsay a modifié son projet initial « suite aux avis émis » : passant outre l'avis du conseil, la direction a donc décidé de soumettre ce programme au conseil académique central de l'UQ. Or

les étudiants aussi l'ont majoritairement rejeté (450 non, 30 oui) dans une AG historique,

que la NTEU compare à celle de la protestation anti-apartheid contre la tournée des Springboks en 1971 !

Comment l'UQ pourrait préserver son autonomie institutionnelle quand des représentants de Ramsay « achèteront » des sièges dans ses instances scientifiques ou quand le conseil d'administration de Ramsay pourra arrêter le financement s'il juge que le personnel ne suit pas les lignes directrices définies par le fonds ?

Finalement, l'UQ n'a pas accueilli le Ramsay Center, sûrement suite aux protestations des syndicats et aux pétitions. Mais c'était sans compter sur la force de frappe de ce groupe influent et opulent : outrepassant l'avis de ses instances, l'université de Wollongong lui a ouvert ses portes. Le programme de niveau BA est destiné à des étudiants de « haut potentiel » sélectionnés sur résultats scolaires, CV et lettre de motivation. Ramsay leur accordera une bourse qui couvrira aussi le coût de leur logement. Tous frais payés, ces étudiants apprendront ce qu'est la « civilisation occidentale ». Outre l'intitulé douteux de ce programme dans un pays où les langues et cultures des peuples autochtones sont étudiées à l'université, où la NTEU inclut, dans ses instances dirigeantes, le responsable de sa com-

mission « des peuples autochtones » (ce collègue, rencontré au congrès de l'IE en juillet, nous expliquait qu'il est le premier de sa nombreuse famille à intégrer l'université), le financement par une multinationale procède de la privatisation de l'université et de la perte de son indépendance.

Mais quand le financement public ne représente plus que 40% des ressources des universités contre 90% il y a dix ans, les mécènes ont un boulevard devant eux.

Le mécénat, une chance pour renflouer les caisses ? Rappelons-nous la « licence à impact positif » BNP-PSL qui a soulevé tant de protestations et risque de refaire surface. Le credo néolibéral incitant à lever un euro privé pour chaque euro public accordé aux établissements de l'ESR est toujours d'actualité. Face à la résignation du « manque d'argent », élevons le niveau de nos revendications pour un financement public à la hauteur des besoins de l'ESR public nationalement et internationalement.

Dernières nouvelles : campagne contre le vol de salaire !

La NTEU a lancé le 29 août une grande investigation contre le vol de salaire dans les établissements de l'ESR, suite à des plaintes de collègues : leurs employeurs, établissements universitaires privés, ont « par inadvertance » ou « incidemment » versé moins de salaire que prévu par l'accord national qui fait office de convention collective. Un espace dédié sur le site internet de la NTEU est destiné à tous les collègues lésés qui pourront y témoigner et dénoncer leur employeur. « Tu n'as pas besoin de travailler pour le restaurant Colombaris pour te faire voler ton salaire », dénonce la NTEU sur les réseaux sociaux [NDLR. ce res-



taurant a été dénoncé dans la presse australienne comme un champion du vol de salaire de ses employés]. Le 7 septembre, 9 adhérents de la NTEU travaillant à l'Academy of Information and Technology qui ont revendiqué des arriérés ont gagné : selon le compteur du syndicat, 360.587\$ leur ont été versés. « Et notre compteur continue de tourner ! ». Comptez bien, camarades. On en rendra compte au prochain numéro !

Colombie

Menaces de mort contre les syndicalistes



¡LA ESCUELA ES TERRITORIO DE PAZ!



#YoApoyoAFecode

Les paramilitaires sont toujours en action dans une Colombie qui n'a pas encore appliqué l'accord de paix de 2016. Censé mettre fin à la guerre entre FARC et paramilitaires et pacifier le pays, cet accord demeure en suspens. En témoignent les menaces de mort reçues par les syndicats de l'éducation FECODE (Federación Colombiana de Trabajadores de la Educación) et ASPU (Asociación Sindical de Profesores Universitarios), tous deux membres de l'IE.

Les 2 et 3 septembre, des courriers électroniques nominatifs visant des membres de sa direction, ainsi qu'un pamphlet, signés du groupe paramilitaire « Aigles Noirs », ont été reçus sur le mail officiel de la FECODE.

Les paramilitaires exigeaient l'annulation de la participation du syndicat à la « Caravane pour la paix, la démocratie et la vie » organisée du 6 au 8 septembre au départ de Bogota. La Caravane avait pour but de dénoncer publiquement la situation de violence extrême que vivent les syndicalistes colombiens. Les menaces des paramilitaires avaient aus-

si pour origine une série de grèves initiées par la FECODE qui revendiquait une meilleure couverture santé, l'amélioration des conditions de travail, l'application sans délai de l'accord de paix de 2016 et la protection des syndicalistes et activistes de la paix et des droits humains.

Si l'on considère juste l'année 2019 qui n'est pas encore terminée, plus de 700 travailleurs de l'éducation ont reçu des menaces de mort selon le président de la FECODE, avec un pic en août dernier dans la région de Cauca. En 2018, 13 assassinats de syndicalistes ont été perpétrés.

Le gouvernement n'assume pas ses responsabilités de veiller à l'intégrité physique et morale et de protéger les droits des travailleurs,

en premier lieu du secteur de l'éducation. C'est pourquoi tous les syndicats de l'Amérique latine réunis, appuyés par l'IE, ont adressé le 5 septembre une lettre de protestation au Président de la République et au Président de l'Assemblée nationale de Colombie. Ils annoncent qu'ils porteront plainte devant l'OIT (Organisation internationale du travail), la CSI (confédération syndicale internationale), la LIDH (Ligue internationale des droits de l'homme) et l'ONU.

La FECODE, qui a fêté ses 60 ans en septembre, appelle à la solidarité et à la mobilisation internationales pour que les syndicalistes et tous les enseignants colombiens soient mis sous protection. « L'école est un territoire de paix », rappelle son affiche anniversaire.

Nous gardons en mémoire l'emprisonnement injuste de l'universitaire Miguel Ángel Beltrán, un sociologue accusé de « connivence avec les FARC » à cause de ses recherches sur la violence en Colombie (qui incluaient les FARC, mais surtout dénonçaient la politique gouvernementale). Beltrán a été libéré et blanchi grâce à la mobilisation internationale. Il a témoigné à la conférence ESR de l'IE à Accra (Ghana) en 2016. Trois ans après la signature de l'accord de paix, presque rien n'a changé :

les syndicalistes et les activistes des droits humains subissent les persécutions des paramilitaires dans une relative impunité.

Nous en avons déjà fait état dans le BRS n°498 (juin 2018).

Dans plusieurs pays du monde, des gouvernements autoritaires, qui ne sont pas tous des putschistes mais dont certains ont été élus, ciblent les syndicalistes ou laissent impunis les différents groupes réactionnaires qui s'attaquent à eux. Au 8e congrès mondial de l'IE à Bangkok, des témoignages parfois effrayants nous ont alertés. Les réseaux sociaux y jouent leur rôle, propageant terreur et intimidation.

Et pourtant, il faut poursuivre la lutte pour les droits des travailleurs, pour les libertés publiques, pour les droits humains. « 60 ans d'histoire et de revendications ne seront pas passés sous silence », déclare la FECODE. Nous sommes avec vous, camarades.

GRÈCE

La recherche n'a plus sa place au ministère de l'éducation

Le nouveau gouvernement de droite, dès son élection, en a décidé ainsi : le secrétariat d'État chargé de la recherche, dont l'appartenance au ministère de l'éducation nationale en 2009 a été saluée par la communauté éducative et scientifique comme un progrès, a été déplacé.

Désormais, la recherche est dans le giron du (nouveau) ministère du Développement et des investissements.

De plus, des centres de soutien à la recherche, comme le Centre national de documentation (où se trouve, entre autres, le fichier national des thèses) et le Réseau national de

recherche et de technologie ont été déplacés au ministère de gouvernance numérique.

En plein mois de juillet, sans aucune concertation avec les travailleurs scientifiques et leurs syndicats, sans aucune argumentation et, surtout, sans aucune mention d'un tel projet au programme électoral du parti de la Nouvelle Démocratie qui a gagné les élections, le transfert a été publié au Journal officiel où l'ont découvert les intéressés.

L'Union des chercheurs grecs (EEE), notre syndicat partenaire, s'est fendu d'un communiqué courroucé le 10 juillet, qu'elle a adressé au Cabinet du Premier ministre, aux ministres de l'Éducation nationale et du Développement et des investissements, au vice-ministre de la recherche et de la technologie, à la Conférence des présidents des centres de recherche, aux membres du Conseil national de la recherche et de la technologie, à la Conférence des présidents et des Sénats des universités, à la direction des syndicats des personnels universitaires et aux présidents de tous les partis représentés au Parlement.

Les syndicalistes de la recherche dénoncent ce divorce « dommageable pour le développement », jouant sur le double sens du nom de leur nouveau ministère de tutelle. Ils soulignent que, dans la plupart des pays européens, la recherche et l'éducation sont liées et appartiennent aux mêmes autorités de tutelle, puisqu'il existe un lien fort entre elles via la formation des jeunes par et pour la recherche. « Les établissements de l'enseignement supérieur et les centres de recherche sont dédiés à la recherche et à la production de nouvelles connaissances ; ce sont les lieux où l'on jette les fondations des nouvelles formes de travail et d'entrepreneuriat de qualité, basées sur la connaissance, la technologie et l'innovation. Dans la situation grave du point de vue économique et institutionnel où se trouve la Grèce, elle n'a pas le luxe d'un retour en arrière et d'un isolement par rapport aux pratiques internationales, et surtout elle ne pourra pas supporter d'autres expérimentations ! ».

Exigeant le retour de la recherche dans son « milieu naturel », l'éducation, le syndicat alerte aussi sur la perte de savoir-faire, puisque les deux centres technologiques d'appui à la recherche sont séparés... de la

recherche. Reçue par son nouveau ministre de tutelle,

la direction du syndicat a appris que ce transfert est « une décision du Premier ministre » et vise à « resserrer les liens de la recherche avec les entreprises ».

L'EEE ne l'entend pas de cette oreille : pointant déjà l'échec du passé, avant 2009, où l'on considérait la recherche seulement sous le prisme de son apport aux entreprises, elle prône exactement l'inverse et craint, entre autres, le tarissement des bourses industrielles qui financent des doctorats et post-doc et constituent une aide bienvenue pour les jeunes et leurs familles.

Si l'on voulait resserrer ces liens, poursuit-elle, on devait surtout réduire la bureaucratie et mettre en valeur les compétences des personnels.

La conclusion de la rencontre de l'EEE avec le ministre est qu'ils « sont d'accord sur leur désaccord » concernant la dissociation entre ministère de l'éducation et recherche. Désormais vouée tout entière à la « compétitivité des entreprises », antienne que nous connaissons très bien en France et dont l'efficacité n'a jamais été prouvée, la recherche scientifique grecque risque de peiner à trouver une nouvelle place. Quant aux universités, elles risquent de devenir simplement des écoles, sans lien avec la science.

Mais de tout cela, le gouvernement néolibéral n'a cure.

La police pourra intervenir librement dans l'enceinte universitaire



En plein été, le gouvernement grec prépare une nouvelle loi sur l'éducation y compris universitaire, chaque nouveau ministre voulant mettre son nom à une énième réforme de l'éducation. Une disposition de cette loi a mis le feu aux poudres, tant dans le débat parlementaire, que dans la presse et bien sûr chez les étudiants et enseignants qui n'étaient pas tous en vacances.

Il s'agit de la suppression de ce qu'on appelle en grec « asile universitaire », statut spécial de franchise qui régit l'enceinte des établissements du supérieur et interdit à la police d'y mettre les pieds, sauf en cas extrême et après décision du Prytane (l'équivalent du président) et du sénat universitaire. La douloureuse histoire des luttes et soulèvements étudiants lors de la dictature des colonels (1967-1974), surtout son point culminant, le soulèvement de l'École Polytechnique d'Athènes qui s'est terminé dans le sang le 17 novembre 1973 suite à l'assaut des blindés contre l'École (des morts, des blessés, la terreur dans le centre d'Athènes) rend cette question éminemment sensible et symbolique de la démocratie et de la liberté académique.

Mais voilà que de bonnes âmes ont accusé les autorités universitaires de laxisme face à une prétendue délinquance qui sévirait dans les facs (traffics, drogues, anarchisme et toute sorte de « déviances »). Au lieu de s'en prendre à certains groupuscules douteux (à la limite du nationalisme et du racisme), au lieu d'appuyer les autorités universitaires pour mieux se faire respecter, au lieu de traiter les syndicats des étudiants et des personnels comme des pairs dans un climat de dialogue social apaisé, le gouvernement a choisi la suppression « du statut privilégié ».

On lit dans une interview de la ministre de l'éducation à la mi-juillet que « ce qui vaut pour une place publique vaudra aussi pour les universités », et qu'un simple témoin oculaire pourra appeler la police à intervenir pour vérifier qu'un acte de délinquance a été ou non commis.

La ministre caractérise les universités de « repaires de délinquants ».

Mais ce qui est évident, c'est que la nouvelle disposition ne vise pas tant les (véritables) délinquants ou les actes criminels, qui ont peu de chance d'être commis dans les établissements, mais toute sorte de protestation, manifestation, occupation et même les petits vendeurs à la sauvette sur le trottoir devant les facs, dont le seul tort est d'étaler leur camelote bariolée et un peu folklorique. Une criminalisation de tous et de tout, ou, mieux, une tentative de nettoyage de ces lieux qui ont toujours été des foyers d'agitation politique ou syndicale, pas toujours bienveillante envers l'ordre établi.

La loi existante prévoit déjà les dispositifs autorisant l'intervention des forces de l'ordre. Si la ministre a voulu la modifier, c'est qu'elle vise autre chose que la « pacification » des lieux d'enseignement.

Mais elle fait du tort à ces universités qu'elle entend « protéger » : d'une part, elle transgresse ce tabou qui fait partie de la mémoire historique du pays, puisque le 17 novembre est depuis longtemps commémoré officiellement et est un jour de congé scolaire et universitaire, au même titre que les fêtes nationales ; de l'autre, elle envoie une piteuse image de l'université grecque à l'étranger, faisant fuir les étudiants et enseignants internationaux qu'elle voudrait y attirer. Qui viendrait étudier ou enseigner dans des facs peuplées de hooligans, de trafiquants, de délinquants de toute sorte ?

Voilà ce qui arrive quand on a un ministre digne de notre monsieur Blanquer : la « morale » en lieu et place des libertés académiques. Il fallait y penser.

Philippines

Les fonctionnaires méprisés et paupérisés se rebiffent



Le 4 octobre, les syndicats des fonctionnaires civils des Philippines ont appelé à se vêtir de blanc et à descendre dans la rue pour former la plus importante chaîne humaine jamais apparue dans l'espace public.

Deux rendez-vous sont donnés, dans deux endroits différents du pays, l'un à 13h30 et l'autre à 15h. L'Alliance of concerned teachers (ACT), le syndicat du secteur de l'éducation, notre partenaire à l'IE, relaie sur les réseaux sociaux

le communiqué commun de la fonction publique revendiquant « une augmentation substantielle des salaires, et non quelques miettes de plus ».

Le gouvernement Duterte, dont l'autoritarisme et la politique antisyndicale sont connus, a présenté son budget pour 2020 : sur 4,1 trillions de pesos philippins (P), seuls 32 milliards sont consacrés à la hausse des salaires des 1,5 millions de fonctionnaires civils. C'est dérisoire, comparé aux 134 milliards pour les 300.000 militaires. C'est une preuve éloquent « du penchant guerrier du régime Duterte et de son favoritisme envers la mécanique guerrière, à l'opposé de sa totale indifférence, voire de son mépris pour les rouages de la machine de l'État qui fournissent des services à la population », dénonce le communiqué.

Si l'on divise la somme allouée par le nombre de fonctionnaires, on obtient une somme qui ne suffit même pas à s'acheter un repas par jour. De plus, compte tenu de la hausse vertigineuse des prix en 2018 et de l'inflation galopante, cela ne servira sûrement pas à rattraper les pertes, sans compter les salariés devenus impossibles « grâce » à cette hausse. Les fonctionnaires civils philippins ont été paupérisés depuis longtemps : leurs revenus ne permettent pas de faire vivre leur famille. Plus pauvres que ceux de la Région Capitale, les employés des administrations locales. Les derniers des pauvres sont les contractuels, qui n'ont même pas de primes. Les fonctionnaires ne font plus confiance au gouvernement qui pré-

tend que les choses s'amélioreront grâce à une loi de standardisation salariale: aucune des quatre lois de standardisation depuis 1998 n'a réussi à faire passer leur niveau de vie au-dessus du minimum de subsistance. Le principe général a toujours été un travail à bas coût, face à des salaires mirobolants des militaires et des hauts fonctionnaires. Que demandent les fonctionnaires philippins ? C'est très simple : un salaire minimum national qui assure une vie décente et rémunère à leur juste valeur et niveau de qualification toutes les personnes qui continuent à « bâtir la nation » grâce à leur dévouement au service public.

Voilà pourquoi tout le monde doit descendre dans la rue le 4 octobre : être visible et audible face à l'inflexible Duterte, se faire enfin respecter. Bon courage, camarades! Votre rassemblement blanc ne sera peut-être pas visible de France, mais nous sommes à vos côtés !

Turquie

Enfin de bonnes nouvelles



L'été n'est pas toujours porteur de mauvaises nouvelles pour ceux qui luttent, ni toujours synonyme de coups bas de la part de leurs adversaires. Le 31 juillet, nous avons eu le plaisir d'apprendre presque en direct la libération de notre collègue Tuna Altinel, maître de conférences en mathématique à l'université de Lyon 1, incarcéré en Turquie, son pays d'origine, depuis le 11 mai dernier. Son seul tort était d'avoir signé la déclaration des « universitaires pour la paix » en 2016 et de poursuivre depuis son engagement pour la démocratie, les droits humains et les libertés académiques. Tuna Altinel est passé devant le tribunal le 30 juillet, et c'est suite à cette audience qu'il a été libéré. Comme nous l'apprenions par le message de son comité de soutien, « plusieurs dizaines de ses soutiens étaient réunis pour l'ac-

cueillir à sa sortie de prison ». Mais sa libération ne signifie pas l'arrêt des poursuites à son égard, car son procès aura bien lieu le 19 novembre.

Cette libération survient après celle de Füsün Üstel, professeure émérite de science politique, le 22 juillet. Tuna Altinel nous avait alertés des actions de solidarité pour la libération de cette universitaire, notamment par l'association « Solidarité pour la paix et défense des droits humains en Turquie ».

La Cour constitutionnelle turque a pris une décision historique le 24 juillet, considérant les procès visant les « universitaires pour la paix » contraires à la liberté d'expression garantie par la Constitution. Mais les coulisses de cette décision, révélées par le représentant du syndicat Egitim-Sen, notre partenaire au CSEE et à l'IE, lors de la réunion du HERSC les 9 et 10 septembre, montrent que le gouvernement Erdogan intimide toujours : la Cour est constituée de 16 membres, dont les voix sur le caractère anticonstitutionnel de ces poursuites étaient équitablement partagées. La décision était prise grâce au poids double de la voix du président.

Par ailleurs, une circulaire envoyée aux universités criminalise les collègues, qui ne pourront pas retrouver leur poste même après l'annulation des poursuites. Ils seront envoyés dans d'autres universités, créées à des fins politiques par le gouvernement (sous l'état d'urgence instauré en 2016). Des personnels universitaires courageux, opposés à cette décision, se sont regroupés dans le collectif « 1071 », date considérée par les Turcs comme fondatrice de leur pays [NDLR. en 1071 a eu lieu la bataille de Manzikert qui s'est soldée par une victoire de l'armée des Seldjoukides contre les Byzantins et l'expansion turque en Anatolie].

Dans un communiqué d'août dernier, Egitim-Sen fustige les directions universitaires qui suivent les injonctions du conseil national de l'enseignement supérieur (YÖK) et méprisent la décision de la Cour constitutionnelle. La campagne de haine contre les « universitaires pour la paix », et leur remplacement par d'autres universitaires considérés comme « acceptables » (c'est-à-dire dociles) sont hors la loi. Egitim-Sen participera au procès de Tuna Altinel en novembre, malgré les menaces qui pèsent sur les syndicalistes, dont le président de la confé-

dération à laquelle il appartient. Les syndicalistes sont jugés comme des délinquants (ce qui malheureusement n'est pas l'apanage des régimes autoritaires, puisqu'il se passe aussi en France), et des affaires classées sont déclassées afin de faciliter les condamnations. Cependant, le fait qu'Egitim-Sen a pu participer au HERSC (dont il est membre) en ce mois de septembre tandis qu'il ne venait plus depuis au moins cinq ans, montre un certain relâchement de la part du régime, qui laisse maintenant les syndicalistes sortir même s'il sou-

les représentants du CSEE, de l'IE et des syndicats étrangers en mission en Turquie sous étroite surveillance,

comme en a témoigné Susan Flocken, la directrice du CSEE, qui a participé à ces missions.

Le CSEE a interpellé le gouvernement turc avec une lettre envoyée le 24 juillet : organisant l'une des conférences du Groupe de suivi officiel du Processus de Bologne (BFUG Bologna Follow-up Group) les 23 et 24 septembre à Istanbul, la Turquie ne peut prétendre intégrer le Processus et en même temps continuer à violer les libertés académiques et à emprisonner des universitaires, disait en substance cette lettre, qui était lue devant les bâtiments où se déroulaient des procès des collègues.

Le SNTRS-CGT avait soutenu Tuna Altinel et appelé à sa libération (En Bref n°498, 21 mai 2019). Nous nous réjouissons de voir Tuna libre, même si le moment de sa relâche n'est pas (encore) venu et qu'il faut attendre novembre pour que notre collègue retourne à sa vie normale d'universitaire à Lyon.

Nous réaffirmons notre soutien envers tous les collègues, tous les syndicalistes et les militants des droits humains et des libertés poursuivis par le gouvernement autoritaire turc. Comme l'a répété le représentant d'Egitim-Sen au HERSC, les expressions de solidarité aident à tenir et à continuer le combat. Nos mots sont leur force.